IMT Nuremberg Archives

H – 482

International Court of Justice

636

H0482-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 29 Janvier 1946, ouverte à 10 heures

sous la Présidence de Lord Justice

LAWRENCE

M. DUBOST - En ma qualité de représentant du Ministère Public Français, je fermerai un voeu, en priant le Tribunal de bien vouloir prêter attention à cette requête. Nos témoins, entendus hier, doivent être contre-interrogés par la Défense. Les conditions dans lesquelles ils sont ici sont assez précaires, car il faut 30 heures de voyage pour rentrer à Paris. Nous voudrions savoir si vraiment la défense a l'intention de les contre-interroger, et nous voudrions qu'elle le fasse le plus rapidement possible, pour nous permettre d'assurer leur retour en France

M. LE PRESIDENT - Considérant ce que vous avez dit hier, Monsieur Dubost, et au nom du Tribunal, je dis que le Dr Babel doit avoir l'occasion de contre-interroger un de vos témoins, dans les deux jours qui vont suivre Le Dr Babel est-il prêt à interroger le témoin aujourd'hui ?

Dr BABEL - Monsieur le Président, je n'ai pas encore reçu la copie du compte-rendu de l'interrogatoire c'est pourquoi je ne suis pas en mesure d'interroger dès maintenant. Le temps était trop court d'hier à aujourd'hui pour le faire. Il m'est donc impossible pour l'instant d'in-

H0482-0003

terroger le témoin en contre-interrogatoire. Je pense que j'aurai la copie dans le courant de la journée.

M. LE PRESIDENT - Ce témoin, Monsieur Dubost, doit rester jusqu'à après-demain, mais les autres témoins peuvent partir. Voulez-vous faire le nécessaire, Monsieur Dubost, pour que la copie des notes sténotypées soit fournie au Dr Babel, le plus tôt possible.

M. DUBOST - Je vais en donner l'ordre, Monsieur le Président.

Nous continuons. Le Tribunal se souvient qu'hier soir, nous avons projeté six photographies de Mauthausen, qui nous ont été apportées par le témoin qui est encore à la barre, et qui ont été commentées par lui. Ce témoin a notamment indiqué dans quelles conditions la photographie qui représente Kaltenbrunner dans la carrière de Mauthausen a été prise. Nous déposons ces photographies sous le n° 332, comme document français.

Permettez-moi de poser une question encore à ce témoin, et j'en aurai fini avec lui, au moins quant à l'essentiel de cette déposition. Reconnaît-il parmi les accusés certains des visiteurs du camp de Mauthausen ?

M. BOIX - Je n'entends rien. Cela ne fonctionne pas bien.

M. DUBOST - Reconnaissez-vous, parmi les accusés, quelques-uns des visiteurs du camp de Mauthausen que vous avez vus lorsque vous y étiez interné ?

M. BOIX - Speer.

Q. - Quand l'avez-vous vu ?

R. - Il est venu en 1943 au camp de Gusen

H0482 - 0004

pour faire faire des constructions, et même à la carrière de Mauthausen. Moi-même, je ne l'ai pas vu, parce que j'étais dans le service d'identification du camp, et je ne pouvais pas sortir, mais au cours de ces visites-là, le chef de service Paul Ricken a pris toute une pellicule Leica que moi-même j'ai développée. Dans cette pellicule j'ai reconnu Speer, avec d'autres chefs des S.S. qui étaient venus avec lui. Il était habillé en clair, en couleur claire.

M. DUBOST - Sur les photos que vous avez développées ?

M. BOIX - Sur les photos, je l'ai reconnu, et ensuite il fallait écrire le nom et la date, parce que beaucoup de S.S. voulaient toujours des collections de toutes les photos des visites qui étaient faites au camp.

M. LE PRESIDENT - Vous allez un peu trop vite. Je crois que le témoin parlait un peu trop vite, il ferait mieux de répéter ce qu'il a dit.

M. DUBOST - Voulez-vous répéter que vous avez reconnu Speer sur des photographies que vous avez développées.

M. BOIX - J'ai reconnu Speer sur 36 photographies qui ont été prises par le SS Oberscharführer Paul Ricken en 1943, pendant sa visite au camp de Gusen et à la carrière de Mauthausen. Il avait toujours l'air très satisfait sur les photos. Il y avait même des photos où il félicitait avec une poignée de main cordiale Franz Ziereis, Obersturbannführer A ce moment-là, c'était le chef du camp de Mauthausen.

H0482 – 0005

D. 4

29/1/46

10 h. à 11 h.

M. DUBOST - Une dernière question. Existait-il des services d'aumôniers dans votre camp ? Comment mourraient les internés qui réclamaient les secours de leur religion ?

M. BOIX - Je n'ai pas compris.

M. DUBOST - Y avait-il des aumôniers dans ce camp ?

R. - Oui, il y en avait plusieurs d'après ce que j'ai pu remarquer, et c'est une organisation des catholiques allemands qui s'appelle " Bibelforger" Mais officiellement,

Q. - Mais officiellement, l'administration du camp leur donnait-elle l'autorisation de pratiquer leur religion ?

R. - Non, ils ne pouvaient rien faire C'était complètement défendu pour eux, même de vivre.

Q. - Même de vivre ?

R. - Même de vivre.

Q. - Est-ce qu'il y avait des aumôniers catholiques, ou des pasteurs protestants ?

R. - Ces sectes de Bibelforger étaient presque tous protestants, mais je ne m'y connais pas beaucoup là-dedans.

Q. - Comment étaient traités les religieux , les prêtres, les pasteurs ?

R. - Il n'y avait aucune différence avec nous. Ils mourraient de la même façon que nous. Ils étaient parfois

H0482 - 0006

envoyés à la chambre à gaz, parfois fusillés, parfois mis dans de l'eau glacée, tous les moyens étaient bons. Les S.S. avaient une façon particulièrement dures d'agir avec eux, parce qu'ils savaient que ces hommes ne pouvaient pas travailler comme un travailleur normal. Ils agissaient ainsi avec tous les intellectuels de tous les pays.

M. DUBOST - On ne les a pas laissés exercer leur ministère ?

M. BOIX - Pas du tout.

Q. - Les hommes qui mouraient avaient-ils un aumônier avant d'être exécutés ?

R. - Pas du tout. Au contraire, parfois au lieu d'être, comme vous dites, soulagés par quelqu'un de leur religion, devant même le peloton d'exécution, ils recevaient 25 ou 75 coups avec un nerf de boeuf, donné parfois par le S.S. Obersturmbannfuehrer, qui le faisait personnellement, J'ai pu remarquer surtout le cas de quelques officiers commissaires politiques, prisonniers de guerre Russes.

M. DUBOST - Je n'ai plus de questions à poser au témoin.

Général RUDENKO - Dites, s'il vous plaît, ce que vous savez sur l'extermination des prisonniers de guerre russes.

R. - C'est impossible que je dise tout ce que je sais, parce que je sais tant de choses que je n'aurais pas fini dans un mois.

H0482-0007

D. 6

29/1/46

10 h. à 11 h.

Général RUDENKO - Je voudrais vous demander d'exposer brièvement les choses principales.

M. LE PRESIDENT - Certains avocats de la défense n'entendent pas les réponses du témoin. Est-ce qu'il y a des avocats de la défense qui entendent ? Je comprends que certains entendent, et que d'autres n'entendent pas.

M. BOIX - Vous me comprenez maintenant ?

M. LE PRESIDENT - Je crois que nous pouvons continuer.

Général RUDENKO - Je voudrais vous demander, témoin, d'exposer brièvement ce que vous savez sur l'extermination des prisonniers de guerre russes dans le camp de Mauthausen.

R. - L'arrivée des premiers prisonniers de guerre a eu lieu en 1941. On avait annoncé l'arrivée de 2.000 prisonniers de guerre russes. Il s'agissait de prisonniers de guerre russes. Ils ont pris les mêmes précautions que quand les prisonniers de guerre espagnols républicains sont rentrés au camp. Ils ont placé des mitrailleuses partout autour des baraques, et s'attendaient au plus mauvais. Aussitôt que les prisonniers de guerre russes sont entrés au camp, on a vu qu'ils étaient dans un très mauvais état, ils ne pouvaient même plus rien entendre. Ils étaient des loques humaines. A ce moment-là, on les a placés dans des baraquements, à raison de 1.600 par baraques. Il faut se rendre compte qu'il s'agissait de baraques de 7 mètres de large pour 50 mètres de long. Ils ont été dépourvus de vêtements, du peu de vêtements qu'ils avaient avec eux. Ils ont

H0482 - 0008

pu garder seulement un caleçon et une chemise. Il faut remarquer que c'était au mois de Novembre. A Mauthausen, il faisait plus de 10° au dessous de zéro.

A leur arrivée, il y a eu déjà 24 morts, seulement pendant la marche des 4 kilomètres qui séparent la gare du camp de Mauthausen. Au début, ils ont suivi avec eux le même système qu'avec nous, les républicains espagnols : ils nous ont laissés d'abord sans rien faire, sans travailler.

M. LE PRESIDENT - Vous allez trop vite : parlez plus lentement.

M. BOIX - Ils ont appliqué le même système. Ils les ont laissés tranquilles, mais presque sans rien manger. Au bout de quelques semaines, ils étaient déjà à bout de forces. C'est alors qu'on a commencé avec eux le système d'élimination. On les faisait travailler dans des conditions épouvantables, matraqués, frappés, battus, bafoués, et au bout de trois mois, sur 7.000 prisonniers de guerre russes, qui étaient venus de partout, il n'en restait que 30 survivants. Ces 30 survivants ont été photographiés au service de Paul Ricken , pour un document et c'est moi qui ai ces photos-là, pour pouvoir les montrer si M.M. les Jurés le veulent bien.

Général RUDENKO - Vous avez des photos de ces prisonniers ?

R. - Oui, je les ai données à mon avocat, Monsieur Dubost.

Q. - Vous pouvez les montrer, ces photos ?

R. - C'est M. Dubost qui les a.

H0482 - 0009

D. 8

29/1/46

10 h. à 11 h.

Général RUDENKO - Je vous remercie. Que savez-vous en ce qui concerne les Yougoslaves et les Polonais ?

M. BOIX - Les premiers sont rentrés au camp en 1939, au moment de la défaite de la Pologne. Ils ont reçu le même traitement que tous les autres: à ce moment-là il n'y avait que des bandits allemands. Ils ont alors commencé ce travail d'extermination. Il y a des dizaines de milliers de Polonais qui sont morts dans les pires conditions. Mais ce qu'il faudrait remarquer, c'est la position des Yougoslaves. Les Yougoslaves ont commencé à arriver par des transports, et habillés en civil, et ils étaient fusillés soi-disant légalement. Les S.S. pour cela mettaient même les casques d'acier. Ils les fusillaient deux par deux. Le premier transport était de 165, le deuxième de 180, et après, il y a eu des petits groupes : 15, 50, 60, 30, et même des femmes.

Il faut bien remarquer que parmi les quatre femmes qui ont été fusillées - et c'était l'unique cas dans les camps de déportés - certaines avant de mourir ont craché au visage de

Les Yougoslaves ont souffert comme peu de gens ont souffert. Leur position ne peut être comparée qu'à la position des Russes. Ils étaient jusqu'à la fin massacrés par tous les moyens. Je voudrais bien dire encore quelque chose sur les Russes, parce qu'ils ont subi beaucoup de choses.

Q. - Est-ce que j'ai bien compris, d'après votre témoignage, que ce camp de concentration était un camp d'extermination ?

R. - Le camp était placé dans le dernier échelon, l'échelon 3 : c'était un camp d'où personne ne devait sortir.

H0482 - 0010

D. 9

29/1/46

10 h. à 11 h.

Général RUDENKO - Je n'ai plus de questions à vous poser.

M. LE PRESIDENT - Le Ministère Public Britannique désire-t-il poser des questions au témoin ?

(pas de question)

Le Ministère Public des Etats-Unis ?

(pas de question)

Les avocats de la défense ont-ils l'intention de contre-interroger le témoin ?

Dr BABEL - (avocat des S.S. et S.D.) Témoin, comment étiez-vous marqués dans le camp ? Quelle était votre marque ?

M. BOIX - Le numéro ? Quelle sorte de marque ?

Q. - Les prisonniers étaient marqués avec des étoiles rouges ou bleues, ou par autre chose, également à Mauthausen.

R. - Ce n'étaient pas des étoiles, c'étaient des triangles, et des lettres qui indiquaient la nationalité. Les étoiles jaunes et rouges étaient pour les Juifs, les étoiles à six pointes rouges et jaunes (deux triangles superposés)

Q. - Mais je voudrais connaître votre marque a vous ?

R. - Un triangle bleu, avec la lettre "S" c'est-à-dire "émigré politique espagnol"

Q. - Etiez-vous "Kapo" ?

R. - Non, au début j'étais interprète.

H0482 - 0011

D. 10

29/1/46

10 h. à 11 h.

Dr BABEL - Qu'est-ce que vous faisiez là, et quel était votre travail ?

M. BOIX - Il fallait traduire en espagnol toutes les choses barbares que les Allemands voulaient dire aux prisonniers espagnols.
Après, mon travail était celui d'un photographe : développer les films et les photos qu'on faisait partout dans le camp. pour suivre le "processus" l'histoire du camp

Q. - Comment faisait-on lors des visites ? Est-ce que les visiteurs ne venaient que dans l'intérieur du camp, ou allaient-ils sur les lieux de travail ?

R. - Ils visitaient tous les camps. Il était impossible qu'ils ne sachent pas ce qui se passait dans le camp. Seulement, quand il y avait des visiteurs, des magistrats, ou des gens de ce genre, de la Pologne, de l'Autriche, de la Slovaquie, et de tous ces pays, alors on leur faisait visiter seulement les meilleurs endroits. C'était Franz Ziereis qui disait : "Voyez". Il allait chercher les cuisiniers, les déportés bandits, criminels, qui étaient gros et gras, et il les choisissait pour dire que tous les déportés étaient pareils.

Q. - Est-ce qu'il était interdit aux prisonniers de faire des communications, soit entre eux, soit au dehors ?

R. - C'était tellement interdit que si quelqu'un le faisait, ce n'était pas seulement sa mort, mais une répression terrible pour tous ceux qui appartenaient à sa nationalité.

H0482 – 0012

D. 11

29/1/46

10 h. à 11 h.

Dr BABEL - Quelles observations avez-vous pu faire au sujet des "Kapo*s" ? Comment se sont-ils comportés vis-à-vis de vos co-détenus ?

M. BOIX - Parfois, ils étaient dignes d'être S.S. Pour être kapo*, il fallait être aryen, pur aryen, cela veut dire qu'ils avaient une allure martiale, et comme les S.S. avaient tous les droits sur nous, ils avaient le droit de nous traiter comme des bêtes, les S.S. leur donnaient carte blanche pour faire tout ce qu'ils voulaient avec nous. C'est pour cela qu'à la Libération, les prisonniers, les déportés ont exécuté tous les kapo*s qu'ils ont trouvé.

Un peu avant la Libération les kapo*s ont demandé de s'engager volontairement dans les S.S. Ils sont partis avec eux, parce qu'ils savaient ce qui les attendaient. Malgré cela, nous les avons cherchés partout, et nous les avons exécutés sur place.

Q. - Vous disiez qu'ils vous traitaient comme du bétail ? Comment savez-vous cela ?

R. - Il aurait fallu être aveugle pour ne pas voir. On pouvait voir la façon dont ils se tenaient. Il était préférable de mourir comme un homme, plutôt que de vivre comme une bête. Tandis qu'ils préféraient vivre comme des bêtes, comme des sauvages, comme des criminels. Ils sont connus comme tels.

Q. - Je n'entends rien. Je vous prie de répéter, je n'ai pas compris.

R. - Il fallait être aveugle pour ne pas voir ce qui se passait avec eux. J'ai vécu là-bas quatre ans

H0482 – 0013

et demi, et je sais très bien ce qu'ils faisaient. Il y avait beaucoup d'entre nous qui avaient la possibilité d'être kapos pour leur travail, parce qu'ils étaient spécialistes dans un métier quelconque, dans le camp. Mais ils préféraient être frappés et massacrés si c'était nécessaire, plutôt que de devenir kapos.

Dr BABEL - Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT - D'autres avocats de la défense veulent-ils poser des questions au témoin ? Monsieur Dubost, avez-vous des questions à poser ?

M. DUBOST - Je n'ai plus de questions, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT - Très bien.

Général RUDENKO - Monsieur le Président, le témoin a dit qu'il avait à sa disposition des documents photographiques des trente prisonniers de guerre soviétiques qui ont survécu sur plusieurs milliers de détenus dans ce camp. Je vous demanderai, Monsieur le Président, de présenter ce document photographique au témoin, pour qu'il puisse dire devant le Tribunal que c'est bien ce groupe de prisonniers de guerre soviétiques.

M. LE PRESIDENT - Certainement, vous pouvez montrer les photographies au témoin, si elles sont disponibles.

Général RUDENKO - Témoin, pouvez-vous montrer cette photo ?

- Le témoin présente la photo aux membres du Tribunal.

H0482-0014

D. 13

29/1/46

10 h. à 11 h.

Général RUDENKO - Est-ce que c'est la photo ?

M. BOIX - Je peux assurer que ces trente survivants vivaient encore en 1942, mais étant données les conditions de vie du camp, c'est très difficile de savoir si maintenant il y en a encore quelques-uns qui vivent.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous donner la date à laquelle ces photos ont été prises ?

R. - C'était à la fin de l'hiver 1941/1942. A ce moment-là, il y avait encore 10° au-dessous de zéro. On peut voir sur les photos la mine qu'ils ont, en raison du froid.

M. LE PRESIDENT - Ce livre a-t-il été présenté comme preuve ?

M. DUBOST - Ce livre est présenté comme preuve, Monsieur le Président, comme preuve officielle.

M. LE PRESIDENT - Les avocats de la défense trouveront ces photographies ?

M. DUBOST - Il a été déposé sous le n° 331. C'est un document officiel qui a été déposé.

M. LE PRESIDENT - Le document a été déposé par les Français sous le n° 331 ?

M. DUBOST - Les avocats ont aussi un exemplaire de ce livre en allemand. Je ne suis pas certain qu'il y ait les photographies sur l'exemplaire en allemand. Les photographies n'y sont pas, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT - Il faudrait marquer ces photographies, Monsieur Dubost. Il faudrait les marquer avec

H0482 - 0015

un numéro de déposition français.

M. DUBOST - Nous donnerons le n° 333. R.F. 333.

M. LE PRESIDENT - On va les numéroter ainsi. Veuillez les faire parvenir au Dr Babel.

Général RUDENKO - Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à poser.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous remettre la photo au Dr Babel.

- La photo est présentée au Dr Babel.

Remettez-là également aux autres avocats de la défense, au cas où ils auraient des questions à poser concernant cette photographie.

M. Dubost, je suppose qu'une copie entière de ce livre, y compris les photographies a été déposée au centre de renseignements des accusés ?

M. DUBOST - Le livre entier, sauf les photographies.

M. LE PRESIDENT - Pourquoi, sans les photographies ?

M. DUBOST - Parce que nous ne les avions pas à ce moment-là, pour pouvoir les déposer. Nous n'avons pas fait état des photographies dans notre exposé.

M. LE PRESIDENT - Les avocats allemands devraient avoir les mêmes documents que ceux qui sont déposés au Tribunal. Les photographies avaient été déposées au Tribunal, donc elles auraient dû être déposées au Centre de renseignements.

H0482-0016

D. 15

29 1 46

10 h. à 11 h.

M. DUBOST - Il a été déposé, Monsieur le Président, le livre en français, avec les photographies, au Centre d'information de la défense, et en outre un certain nombre de textes en allemand auxquels n'étaient pas jointes les photographies, parce que nous avons fait faire cette traduction à l'usage des défenseurs. Mais il y a les textes français, auxquels les photographies que vous avez sous les yeux sont jointes.

M. LE PRESIDENT - Très bien.

M. DUBOST - Nous avons ici quatre exemplaires que nous allons vous remettre de la photographie qui a été projetée hier soir, et qui présente Kaltenbrunner et Himmler dans la carrière de Mathausen, suivant le témoignage de Boix. Une de ces photographies sera remise aussi à la défense, à l'avocat de Kaltenbrunner.

M. LE PRESIDENT - Maintenant, la photographie a été vue par les avocats de la défense. ~~Ikxx~~ Y a-t-il, parmi les avocats de la défense, des défenseurs qui voudraient poser des questions au témoin concernant cette photographie.

- Pas de question.

Le témoin peut se retirer.

M. BOIX - Je voudrais bien dire quelque chose. Je voudrais faire remarquer qu'il y a des cas où des officiers soviétiques ont été massacrés. Il faudrait le remarquer, surtout parce qu'il s'agit de prisonniers de guerre., et je voudrais bien que M.M. les Jurés m'écoutent bien.

M. LE PRESIDENT - Que désirez-vous dire concernant les prisonniers de guerre Russes massacrés ?

H0482 - 0017

D. 16

29/1/46

10 h. à 11 h.

M. BOIX - Il y a eu en 1943 un transport d'officiers. Le jour même où ils sont arrivés, ils ont commencé à être massacrés par tous les moyens. Mais il paraît que, des sphères supérieures, des ordres sont arrivés concernant ces officiers, disant qu'il fallait faire quelque chose d'extraordinaire.

Alors, on les a mis dans le meilleur blocs du camp, dans le bloc le mieux placé, on leur a mis des vêtements russes tout neufs de prisonniers de guerre. On leur a même donné une cigarette, on les a fait coucher dans des lits avec des draps, ils ont mangé tout ce qu'ils ont voulu. Ils ont été auscultés par un Commandant médecin, Sturmbannführer Dr KREBSBACH.

Ils sont descendus à la carrière, mais ils ont porté des petites pierres à quatre, et pendant ce temps-là, il y avait le chef du service Oberscharführer Paul Ricken qui photographiait avec son Leica sans arrêt. Il a fait environ 48 photographies. Ces photographies ont été développées par moi, et cinq épreuves de chaque, en 13 x 18 ont été envoyées, avec les négatifs - c'est dommage que je n'aie pas volé ces négatifs comme les autres - à Berlin, pour ces questions.

Lorsque cela a été fini, les Russes ont été dépouillés des vêtements propres et de tout, et ils ont passé à la chambre à gaz. La comédie était déjà finie. Tout le monde pouvait voir sur les photos que les prisonniers russes les officiers, les commissaires politiques surtout, étaient bien traités, bien soignés, ne travaillaient presque pas, étaient bien. Cela, c'est une chose qu'il faudrait remarquer parce que je crois que c'est nécessaire.

Il y a encore une question : il y a une baraque, qui s'appelait la baraque n° 20. Cette baraque-là

H0482 - 0018

D. 17
29/1/46
10 h. à 11 h.

était à l'intérieur du camp, et malgré les barbelés électrifiés qui étaient tout autour du camp, il y avait encore un mur avec des fils électrifiés.

Dans ces baraques-là, il y avait des prisonniers de guerre officiers et commissaires Russes, quelques Slaves, quelques Français et on disait même quelques Anglais. Dans ces baraques-là, personne ne pouvait entrer, hors les deux Führer qui étaient dans la prison du camp, le Commandant du camp intérieur, et extérieur. Ces déportés étaient habillés comme nous, en bagnards, mais sans numéros et sans indication de nationalité : on ne pouvait pas voir à quelle nationalité ils appartenaient.

Le service "erkennungsdienst" a dû les photographier. On plaçait une plaque sur la poitrine avec un numéro, et ce numéro commençait à trois mille et quelques. Il y avait un numéro qui ressemblait à un n° 11 (deux traits bleus) et les numéros commençaient à 3.000 et ont fini environ à 7.000. Le photographe à ce moment-là était le SS Underscharführer Hermann Schinlauer. C'était un originaire de la région de Berlin, au-dessus de Berlin, je ne me souviens pas le nom. Celui-là avait l'ordre de développer lui-même et de faire tout lui-même. Mais comme tous les SS des services intérieurs du camp, c'étaient des hommes qui ne savaient rien faire. Ils avaient toujours besoin de prisonniers pour faire leur travail. C'est pour cela qu'il avait besoin de moi pour développer les films. C'était moi qui faisait les agrandissements en format 5 x 7. Ils étaient remis au Obersturmführer Karl Schulz, de Cologne. C'était le Chef des Politizerabteilung. Il m'a recommandé de ne rien dire à personne, du fait que nous développions cela nous-mêmes autrement, nous serions liquidés tout de suite. Sans souci des conséquences, je le disais à tous mes camarades

H0482-0019

pour que si l'un de nous réussissait à sortir, il le dise au monde.

M. LE PRESIDENT - Je crois que nous avons entendu suffisamment de détails, sur ce que vous nous dites maintenant. Revenez au cas duquel vous parliez. M'entendez-vous.

M. BOIX - Très peu.

M. LE PRESIDENT - Je voudrais que vous reparliez du cas concernant les prisonniers de guerre Russes, en 1943. M'entendez-vous ? Les officiers étaient envoyés à la carrière pour porter de très lourdes pierres ?

M. BOIX - Non, pas du tout, de toutes petites pierres, qui ne faisaient même pas 20 kgs, et à quatre, pour pouvoir montrer sur les photographies que les officiers russes n'avaient pas un travail dur, mais un travail facile. C'était seulement pour les photographies, tandis qu'en réalité, c'était tout à fait différent.

M. LE PRESIDENT - Je croyais que vous aviez dit qu'ils portaient des pierres très lourdes ?

M. BOIX - Non.

M. LE PRESIDENT - Etaient-ils en uniformes sur la photographie, lorsqu'ils portaient ces pierres légères ?

M. BOIX - Ils avaient des uniformes propres et bien arrangés, pour pouvoir montrer que les prisonniers russes étaient très bien, traités comme il fallait.

M. LE PRESIDENT - Très bien. Y a-t-il d'autres incidents desquels vous voulez parler ?

M. BOIX - Oui, c'est le bloc 20. J'ai pu réussir à le voir, grâce aux connaissances que j'avais dans la photo-

H0482 - 0020

graphie : j'avais été aider mon chef pour maintenir la lumière quand il les photographiait. C'est comme cela que j'ai suivi, détail après détail, tout ce qui se passait dans cette baraque-là. C'était un camp intérieur. Cette baraque, comme toutes les autres, avait 7 mètres de large sur 50 mètres de long. Ils étaient 1.800 et ne touchaient même pas un quart de ce que nous touchions pour la nourriture. Ils n'avaient pas de cuillères, pas d'assiettes On vidait des chaudières de la nourriture pourrie sur la neige, on attendait qu'elle commence à geler, et on donnait l'ordre aux Russes de se jeter là-dessus. Les Russes avaient tellement faim qu'ils se battaient pour pouvoir manger cela. Les S.S. profitaient de la bagarre pour en frapper quelques uns à coups de matraque.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous dire que les Russes étaient mis directement dans la baraque 20 ?

M. BOIX - Les Russes n'entraient pas directement au camp. Ceux qui n'étaient pas gazés tout de suite passaient directement à la baraque 20. Même le Bloksführer intérieur du camp ne pouvait pas y entrer. Il en venait des petits transports, de 50, 60, plusieurs fois par semaine, et on entendait toujours la bagarre intérieure.

(En Janvier 1945, quand les Russes ont su que les armées soviétiques s'approchaient de la Yougoslavie, ils ont tenté une dernière chance : ils ont pris les extincteurs d'incendie, et ensuite ont tué les soldats d'un poste qu'il t avait sous le mirador. Ils ont pris les mitraillettes, et tout ce qu'ils pouvaient pour leur servir d'armes. Ils ont pris des couvertures, et tout ce qu'ils ont pu. Ils étaient 700 sur lesquels seulement 62 ont réussi à passer en

H0482 - 0021

Yougoslavie avec les partisans.

Ce jour-là, Franz Ziereis, chef du camp, a donné l'ordre par radio à tous les civils de collaborer à "liquider" les criminels russes qui s'étaient évadés du camp de concentration. Il a déclaré que celui qui donnerait une preuve d'avoir assassiné l'un de ces hommes toucherait une quantité extraordinaire de marken. C'est pour cela que tous les partisans des Nazis à Mauthausen se sont mis à cette tâche, et sont parvenus à abattre plus de 600 évadés, parce que d'ailleurs certains des Russes ne pouvaient pas se traîner plus de dix mètres.

Après la Libération, un Russe de ces survivants est venu à Mauthausen voir comment tout cela était resté. C'est lui qui nous a raconté tous les détails de sa marché pénible.

M. LE PRESIDENT - Je ne crois pas que le Tribunal veut entendre d'autres détails.

Les avocats de la Défense désirent-ils poser des questions au témoin, concernant ce qu'il vient de dire ?

Dr BABEL - Je n'ai qu'une question. Au cours de vos déclarations, vous avez nommé des chiffres : une fois 150, une fois 180, maintenant vous parlez de 700. Vous était-il donc possible de compter vous-même ?

M. BOIX - Presque toujours, ces transports entraient au camp en colonne de cinq. C'est très facile à compter.

Dr BABEL - Je n'entends pas. Je vous en prie.

M. BOIX - Ces transports étaient toujours en-

H0482 - 0022

voyés de la Wehrmacht, des prisons de la Wehrmacht, quelque part en Allemagne. Ils étaient envoyés de toutes les prisons d'Allemagne, et cela venait bien de la Wehrmacht, de la Luftwaffe, des SD, ou des SS.

M. LE PRESIDEN - Répondez simplement à la question, sans faire de discours. Vous avez dit qu'ils venaient en colonnes par cinq, et qu'il était facile de les compter.

M. BOIX - Très facile de les compter, surtout pour ceux qui voulaient pouvoir le raconter un jour.

Dr BABEL - Vous aviez donc tant de temps pour pouvoir observer ces choses-là ?

M. BOIX - Les transports venaient toujours au soir, après l'entrée des déportés au camp. A ce moment-là, on avait toujours deux à trois heures à rester dans le camp, en attendant que la cloche nous oblige à aller nous coucher.

M. LE PRESIDENT - Le témoin peut se retirer.

H0482 - 0023

M.DUBOST

Si le Tribunal le permet, nous entendrons maintenant M.Cappelen, témoin norvégien. Le témoignage de M.Cappelen sera limité aux conditions faites aux internés norvégiens dans les camps et dans les prisons norvégiennes

LE PRESIDENT

Très bien. Je comprends que vous parlez anglais

M.CAPPELEN

Oui

LE PRESIDENT

Voulez-vous prendre le serment en anglais ? Comment vous appelez-vous ?

M.CAPPELEN

Je m'appelle Hans Cappelen

LE PRESIDENT

Répétez le serment après moi

M.H.CAPPELEN

Je Jure de parler sans haine et sans crainte et de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité

LE PRESIDENT

Avec l'aide de Dieu

M.H.CAPPELEN

Avec l'aide de Dieu

LE PRESIDENT

Vous pouvez vous asseoir.

M.Dubost, voulez-vous lui faire épeler son nom

M.DUBOST

Cappelen : C-A-P-P-E-L-E-N

LE PRESIDENT

Il serait plus commode pour le Tribunal si on pouvait lui donner le nom des témoins avant l'audience

M.DUBOST

Hier soir, j'ai fait porter au Tribunal une lettre destinée à M. le Président du Tribunal

LE PRESIDENT

Je ne l'ai pas encore reçue

M.DUBOST

M.Cappelen, vous êtes né le 18 décembre 1903

M.CAPPELEN

Oui

M.DUBOST

Dans quelle ville ?

M.H.C.

H0482-0024

province de
Je suis né en Telemark, Norvège

M.DUBOST

Quelle est votre profession ?

M.H.C

J'étais avoué mais maintenant je suis homme d'affaires

M.DUBOST

Voulez-vous dire ce que vous savez des brutalités de la Gestapo en Norvège

M.H.C.

Oui. J'ai été arrêté le 29 novembre 1941 : on m'emmena à la prison de la Gestapo à Oslo ; dix jours après, je fus interrogé par deux agents de police nazis norvégiens Presque immédiatement, ils ont commencé à me battre avec des matraques ; combien de temps cet interrogatoire a-t-il duré ? Je ne peux m'en souvenir mais cela ne les mena à rien. Après quelques jours, je fus amené à l'état-major de la Gestapo en Norvège, au Palais Victoria : il était environ 8h du soir ; on me mena dans une grande pièce et on me dit de me déshabiller ; je dus me déshabiller jusqu'à ce que je sois complètement nu ; j'avais déjà les marques du traitement qui m'avait été infligé par les agents de police norvégiens mais n'étais pas complètement mal en point.

Dans cette pièce, il y avait six ou huit agents de la Gestapo et leur chef était le Kriminalrath
Fehmer c'était son titre ; il était furieux et ils ont commencé tous à me bombarder de questions auxquelles je ne pouvais répondre ; alors Mr Fehmer est venu vers moi et a commencé à m'arracher les cheveux et du sang tombait sur le sol Tout-à-coup, ils se sont tous précipités sur moi et m'ont battu avec des matraques en caoutchouc et des bouts de câble en fer ; cela m'a fait si mal que j'ai perdu connaissance. Mais ils m'ont ramené à la vie en jetant de l'eau glacée sur moi. J'ai eu de vomissements car je me sentais très malade Cela les a mis en colère et ils m'ont crié : Nettoie çà, cochon ! Et j'ai dû essayer de nettoyer tout ce que j'avais

H0482 - 0025

sali avec mes mains. Ils ont continué de la même façon pendant longtemps mais l'interrogatoire n'a donné aucun résultat car il me posait des questions très rapidement et il me parlait de gens que je ne connaissais pas ou que je connaissais à peine.

Je crois que c'est au matin que je fus ramené à la prison : je fus remis en cellule, je me sentais très malade et au jour, j'ai demandé au gardien d'avoir le secours d'un docteur. On me le refusa.

Après quelques jours - je pense que c'était deux jours avant Noël, en 1941 - au cours de la nuit, on m'amena une fois de plus au Palais Victoria : ils agirent de la même façon avec moi que la fois précédente mais pour moi, il était plus facile de me déshabiller car je n'avais sur moi qu'un manteau et je souffrais beaucoup des coups que j'avais eus précédemment ; comme la dernière fois, il y avait six, sept ou huit agents de la Gestapo

LE PRESIDENT

Vous voulez dire de la Gestapo allemande ?

M.H.C.

Oui, de la Gestapo allemande : le Fehmer Il y avait aussi un homme qui était présent encore, il était habillé en S.S. , il était criminal kommissar. Ils commencèrent à me frapper mais ils perdaient leur temps à battre un homme dans l'état où j'étais Puis ils commencèrent à me briser les membres à l'aide de vis Mon bras droit a été disloqué ; j'ai ressenti une si violente douleur que je me suis évanoui ; comme l'autre fois, ils m'ont versé de l'eau glacée sur le corps et j'ai repris connaissance

Tous les Allemands qui étaient présents étaient comme fous, ils criaient comme des animaux, ils me posaient des questions très rapidement mais j'étais tellement anéanti que je ne pouvais répondre ; puis ils me mirent une planche de bois munie de vis sontre la jambe gauche et ils commencèrent à tourner la vis si bien que tous les muscles s'arrachaient et se détachaient des os. J'éprouvais une si terrible

H0482 - 0026

douleur que je m'évanouis à nouveau ; j'ai les cicatrices qui resteront à ma jambe gauche et cela fait pourtant quatre ans.

Ceci ne donna aucun résultat ; ils me posèrent quelque chose sur le cou et les chairs furent déchirées à cet endroit ; je perdis connaissance. Tout d'un coup, j'ai senti que mon côté droit était paralysé et il a été prouvé après que j'avais eu une hémorragie cérébrale. Je voyais les choses en double ; je voyais deux agents de la gestapo qui tournaient sans arrêt autour de moi et j'ai gardé cette vue double des objets pendant des années et lorsque je suis fatigué, j'éprouve encore ces phénomènes ; je puis bouger un peu le bras droit mais tout le côté droit est handicapé

Je peux me rappeler bien des choses de cette nuit : les autres prisonniers qui nettoyaient les couloirs de la prison me ramenèrent le matin ; il devait être environ 6h ; ils pensaient que j'étais mort car je n'avais plus de menottes. Pendant un jour ou deux, je ne puis préciser, je suis resté sans connaissance mais un jour, je pus bouger et le gardien entra dans ma cellule où j'étais couché dans le sang et les déjections ; alors il alla chercher un médecin Je crois que ce médecin était d'un rang élevé mais je ne puis dire au juste quel grade il avait. Il me dit que très probablement j'allais mourir. Je lui ai demandé si on ne pourrait m'envoyer à l'hopital, il m'a répondu que non. On n'a pas à emmener à l'hôpital des imbéciles et j'étais un imbécile. Ils m'ont remis le bras en place pendant que deux soldats me tenaient. J'ai de nouveau perdu connaissance

Le temps a passé, j'ai repris un peu de forces Je ne pouvais marcher et je restais couché. Un jour - cela devait être vers la fin février, peut-être au milieu de février 1942 - ils sont revenus une nuit ; il devait être environ 10h du soir car la lumière des celluôes avait été éteinte depuis quelques temps ; ils m'ont dit de me mettre

H0482 - 0027

debout, j'ai essayé et je suis tombé : alors ils m'ont donné des coups de pied et je leur ai dit : il vaut mieux me donner des coups de pied jusqu'à ce que j'en meure mais je ne peux pas bouger.

Ils m'ont fait sortir de la cellule et ils m'ont mené une fois de plus au Palais Victoria et ils m'ont interrogé à l'Etat-major. Cette fois, l'interrogatoire était conduit par un S.S. du nom de Stehr Je ne pouvais me tenir debout, je suis resté couché par terre sur le sol : il y avait des aides, quatre ou cinq membres de la Gestapo et ils ont commencé à me tordre les pieds , à me donner des coups de pied.

Tout d'un coup, ils m'ont remis debout et ils m'ont mené à la table où Stehr était assis et ils m'ont pris la main gauche de cette façon (M.H.Cappelen fait un geste) et ils m'ont mis des aiguilles sous les ongles. Je souffrais tellement que tout tournait autour de moi : la douleur était si forte que j'ai retiré la main, je n'aurais pas dû le faire car mon geste les a rendus furieux . J'ai perdu connaissance et je ne sais combien de temps je suis resté évanoui.

J'ai repris connaissance en sentant une odeur de viande grillée : un des agents de la Gestapo tenait une espèce de lampe et me brûlait la plante des pieds ; cela ne me fit pas très mal car j'étais tellement affaibli, paralysé, que ma langue ne pouvait remuer et je ne pouvais parler je grognais un peu et pleurais évidemment. Je ne me rappelle pas de beaucoup d'autres choses cette nuit-là. Mais c'est une des pires choses que je connaisse des interrogatoires

On me ramena à la prison ; j'ai essayé de manger un peu mais j'ai vomi tout ce que j'ai pris : je ne pouvais me tenir debout, j'étais paralysé d'un côté. Je fus encore interrogé et ensuite confronté avec d'autres Norvégiens, avec des personnes que je connaissais et d'autres que

H0482 - 0028

je ne connaissais pas. La plupart était maltraitée ; tous avaient des ecchymoses ; je me souviens surtout de deux de mes amis, des gens très bien, avec qui on me confronta ; ils portaient des traces de torture et lorsque je suis revenu plus tard, j'ai appris qu'ils avaient tous deux été mis à mort

Je veux parler d'un autre cas, si vous le permettez, d'une personne qui s'appelle Sverre Emil Halvorsen Un jour, vers l'automne de 1943, je le vis très malheureux et il me dit qu'il avait reçu de si mauvais coups où il se trouvait avec certains de ses amis, une sorte de Tribunal, et qu'on leur avait dit qu'ils devaient être fusillés le lendemain ; leur condamnation n'avait pas d'autre prétexte que de faire un exemple. Il se sentait très malade et il avait de grandes douleurs de tête. J'ai donc demandé au gardien-chef de venir, il s'appelait M. Götz Il est venu me demandant ce que je voulais, je lui répondis : mon camarade est très malade, ne pourrait-il avoir de l'aspirine. - Oh non! dit-il, c'est du gaspillage puisqu'il doit être fusillé demain matin.

Le lendemain, mon camarade fut emmené de sa cellule et après la guerre, on a trouvé à Trondhjem son corps ainsi que celui d'autres Norvégiens dans une fosse commune : il avait reçu une balle dans la nuque

La prison d'Oslo où je suis resté 25 mois était une prison de terreur : presque chaque nuit, j'entendais des gens crier et gémir ; un jour - c'était en décembre 1943 aux environs du 8 décembre - ils vinrent dans ma cellule et me dirent de m'habiller : c'était pendant la nuit Je mis mes habits ou plutôt mes guenilles : évidemment, je boîtais, je marchais très mal, je pouvais marcher un peu Je suis parti dans le couloir : ils m'appuyèrent contre le mur ; j'attendais croyant qu'ils allaient revenir me chercher pour me fusiller mais noh, ils m'emmenèrent en Allemagne avec beaucoup d'autres Norvégiens.

H0482 - 0029

Je sus plus tard que quelques-uns de mes amis norvégiens ainsi que moi-même faisions partie des internés qu'on appelait Nacht und Nebel (Nuit et Nuage). Ils me menèrent au camp de Natzweiler en Alsace. C'était un camp très dur ; je travaillais à l'extraction de la pierre dans la montagne. Je ne vous donnerai pas beaucoup de détail sur ce camp : j'étais avec des Russes, des Hollandais, des Belges des Français : il y avait environ 500 Norvégiens dans ce camp 60 à 70 % sont morts ; ils sont morts là et dans d'autres camps où on les avait évacués. Il y avait aussi des Danois

Nous avons vu des choses cruelles et terribles dans ce camp. Le camp dut être évacué en septembre 1944 et on partit alors pour Dachau en passant par Munich mais je ne suis pas resté longtemps à cet endroit ; je fus envoyé dans un commando appelé Aurich en Prusse Orientale ; cela dépendait du district de Hambourg : nous étions environ là-bas I.500 prisonniers : ; chaque jour, il fallait marcher trois ou quatre heures et prendre le train pendant une heure pour nous rendre au travail . Nous devions creuser des tranchées aunti-chars ; ce travail était si dur et nous étions tellement maltraités que la plupart d'entre nous sont morts là-bas. Je pense qu'environ la moitié des prisonniers sont morts de mauvais traitements, de dysenterie au cours des six semaines que nous sommes restés là-bas. C'était trop dur même pour les S.S. qui commandaient le camp et ils ont abandonné ce travail

Je fus alors envoyé près de Hambourg dans un camp appelé Gross Rosen en Silésie, aux environs de Breslau ; ce camp était très, très dur aussi : nous étions environ 40 Norvégiens et après quatre à cinq semaines, il en restait environ dix

LE PRESIDENT

Comme vous devez parler plus longtemps, je crois que l'on peut interrompre la séance pendant IO minutes

.....K.....

H0482 - 0030

LE PRESIDENT

Continuez

M.DUBOST

M.Cappelen, voulez-vous continuer le récit de votre passage dans les camps et nous parler notamment de ce que vous savez du camp de Natzweiler et de l'activité à ce camp du Dr Hirt de la Faculté de médecine allemande de Strasbourg(ou Hirch ou Hirtz)

M.H.CAPPELEN

A ce camp de Natzweiler , il y avait aussi des expériences : juste à côté du camp se trouvait une ferme appelée Struthof Elle faisait presque partie du camp et des prisonniers y travaillaient pour nettoyer les pièces ; quelquefois, pas très souvent, à l'appel, on en prenait Un jour, je m'en souviens très nettement, tous les gens de race bohémienne furent pris et menés à Struthof Tous avaient peur d'aller là-bas : un de mes amis, un Norvégien du nom de Hvidding qui travaillait à l'hôpital du camp ou à ce qui servait d'hôpital me dit le jour suivant : je vais vous dire quelque chose, ils ont été traités autant que je sache par un genre de gaz. - Comment savez-vous cela, lui demandai-je ? - Il me répondit Venez avec moi et par les fenêtres de l'hôpital, j'ai pu voir quatre de ces gitans ; ils semblaient malades, ils avaient comme une auréole verte autour de la bouche. Mon ami me dit que les gitans ne puvaient dire grand chose tant ils étaient malades, m ais autant que mon ami pouvait le savoir, avec ce gaz utilisé, sur I2 gitans qui avaient été traités, 8 sont morts à Struthof et les quatre autres étaient à l'hôpital ; puis il me dit : vous voyez cet homme , quelquefois, il traverse le camp avec d'autres - Oui, je l'ai vu, lui ai-je répondu. -C'est le professeur Hirch de l'université allemande de Strasbourg, me répondit-il. Je suis tout à fait sûr que son nom est Hirt ou Hirtz ou Hirch Il vient presque tous les jours avec une soi-disant commission pour examiner ceux qui re-

H0482 - 0031

viennent de Struthof . Ils étudient les résultats ; c'est tout ce que je sais concernant cette question

M.DUBOST

Combien de Norvégiens sont morts à Gross Rosen

M.H.C.

Il m'est impossible de donner un chiffre exact mais je connais environ 40 personnes qui sont allées là-bas et je n'en ai vu que IO qui sont revenues : Gross Rosen était un camp terrible

Mais le pire de tout fut l'évacuation de ce camp : je pense que ce fait a eu lieu vers le milieu de février de cette année

LE PRESIDENT

Vous voulez dire I945 ?

M.H.C.

Oui, je veux dire I945 : un jour on nous rassembla sur la place où l'on faisait l'appel : nous étions tous très affaiblis par le travail très dur, le manque de nourriture et les mauvais traitements. Nous sommes partis à pied par détachements de 2 à 3.000 : le détachement où je me trouvais avait un effectif d'environ 2.500 à 2.800 personnes Quand ils prenaient des effectifs, ils indiquaient : tant de personnes. Quand nous avons commencé à marcher, nous étions gardés par les S.S. qui s'étaient placés de chaque côté Ils semblaient tous fous, ils étaient inquiets, plusieurs étaient ivres ; nous ne pouvions marcher assez vite et ils ont défoncé le crâne de cinq personnes qui ne pouvaient suivre ; ils ont dit en allemand : voilà ce qu'on fait à ceux qui ne peuvent pas marcher ! Les autres auraient été traités de la même façon s'ils n'avaient pu suivre ; nous marchions comme nous pouvions , nous essayions bien de nous entraider mais nous étions tous trop affaiblis

Après 6 à 8 heures de marche, nous sommes arrivés à une gare de chemin de fer : il faisait froid et nous n'avions que les costumes rayés de la prison, de mauvaises chaussures mais nous nous disions : nous sommes

H0482 - 0032

heureux maintenant d'être arrivés à une gare de chemin de fer, il est préférable d'être dans un wagon à bestiaux plutôt que de marcher. Il faisait très froid, IO à I2° au dessous de zéro. Mais il y avait un long train avec des wagons découverts que nous appelions wagons à soleil : on nous força à monter à coups de pied sur ces wagons : environ 80 par wagon. Nous sommes restés environ cinq jours sur ces wagons, sans nourriture, sans eau et lorsque nous essayions de prendre de la neige pour nous désaltérer, nous en étions contents.

Après ce voyage qui m'a paru durer des années, nous sommes arrivés à un endroit que plus tard j'ai appris être Dora , c'est aux environs de Buchenwald. Nous sommes arrivés là, nous sommes descendus des wagons ; il y avait pasmal de morts, celui qui était à côté de moi était déjà un cadavre. Je n'ai pu constater ce fait moi-même naturellement mais environ la moitié d'entre nous étaient morts. Ils nous ont dit ensuite que dans ce train, il y avait eu I447 morts.

De Dora, je ne me rappelle pas de grand chose car j'étais très affaibli bien que j'aie beaucoup de résistance mais à ce moment-là j'étais à peu près complètement épuisé. Ensuite, nous avons été envoyés près de Hambourg et là j'ai rencontré mes anciens camarades, des étudiants qui avaient été déportés en Allemagne, d'autres qui étaient prisonniers et venaient de Saxenhausen et d'autres camps mais très peu de Norvégiens encore en vie parmi ces prisonniers. Tous étaient dans de très mauvaises conditions physiques. Nous avons été soignés en Norvège dans les hôpitaux mais beaucoup sont morts après avoir été libérés.

Voilà ce qui nous est arrivé, à moi et à mes camarades pendant que nous étions en prison. Il m'est impossible de donner des détails sur tout ce qui a été fait mais j'ai essayé de vous faire comprendre la façon dont les S.S.

H0482 - 0033

allemands ont traité les prisonniers norvégiens.

M?DUBOST

Pour quelle raisoh aviez-vous été arrêté ?

M.H.CARPELEN

Je fus arrêté le 29 novembre 1941 à Höstbjör c'est un endroit tout près d'un sanatorium où l'on va faire du ski

M.DUBOST

Que vous reprochait-on ?

H0482 - 0034

C/

29/1/46

12h. à 13h.

M. HANS CAPPELEN.- Ce que j'avais fait ! Comme la plupart des Norvégiens nous nous considérions, d'une façon ou d'une autre comme étant en guerre avec l'Allemagne, naturellement la plupart d'entre nous se considérait contre eux par le coeur. Aussi, je me souviens que lorsque la Gestapo me demanda : "Que pensez-vous de Quisling ? " je lui répondis simplement " je vous demande ce que vous auriez fait si un officier allemand, même un commandant, lorsque votre pays est en guerre et que votre gouvernement a donné l'ordre de la mobilisation, si cet officier venait vous dire :" l'ordre de la mobilisation est annulé " Vous pouvez respecter un homme pareil ?

M. DUBOST.-Dans son ensemble la population allemande a-t-elle ignoré ou bien a-t-elle connu ce qui se passait dans les camps ?

M. CAPPELEN.- Il est naturellement très difficile pour moi de répondre à cette question, mais en Norvège, même au moment où je fus arrêté, nous savions beaucoup de choses au sujet de la façon dont les Allemands traitaient les prisonniers.

Il y a une chose dont je me souviens : à Munich, où je travaillais - je ne travaillais pas, j'étais à Dachau, pendant cette courte période - je fus une fois emmené avec d'autres à Munich pour aller dans les ruines chercher des personnes, des imprimés et d'autres choses de ce genre. On ne nous a jamais rien dit, mais nous savions ce qui se passait. Nous étions environ 100 prisonniers. Nous ressemblions à des cadavres ambulants. Nous avons été dans la rue, les gens pouvaient nous voir et ils pouvaient voir le travail que nous avions à faire, ce travail très

.....

H0482 - 0035

dangereux et qui aurait dû les aider d'une façon ou d'une autre. Mais il n'y avait aucune sympathie rencontrée auprès d'eux. Quelques uns d'entre eux criaient après nous.

M. DUBOST.- Y avait-il des aumôniers dans vos camps ? Aviez-vous le droit de prier ?

M. CAPPELEN.- Pour les internés NN il y avait un prêtre norvégien NN qui, je crois, avait une place assez élevée dans l'Eglise qui s'appelle "Prost" en Norvégien. Il était de la Côte Ouest de Norvège ; il fut amené à Natzweiler comme prisonnier NN. D'autres de mes camarades ont demandé s'ils pouvaient se réunir de temps en temps pour qu'ils puissent parler de religion, mais il leur répondit :" non, je n'ose pas faire cela ; j'avais une Bible , ils me l'ont prise et ils plaisantaient à ce sujet ".

M. DUBOST.- Ceux d'entre vous qui mouraient recevaient-ils les secours de leur religion ?

M. CAPPELEN.- Non.

M. DUBOST.- Les morts étaient-ils traités avec decence ?

M. CAPPELEN.- Non.

M. DUBOST.- Y avait-il un service religieux ?

M. CAPPELEN.- Non.

M. DUBOST.- Je n'ai plus de questions à poser.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que Monsieur le Délégué soviétique a une question à poser ?

H0482-0036

GENERAL RUDENKO .- Je n'ai pas de questions à poser non plus.

LE PRESIDENT.- Le Ministère Public des Etats Unis désire-t-il poser des questions ?

.....

Est-ce que les avocats de la Défense désirent poser des questions au témoin ?

DR. BOHM.- Défenseur de la Gestapo.

Témoin, lors de votre premier interrogatoire qui a eu lieu 10 jours environ après votre arrestation, avez-vous avez-vous été interrogé par des Norvégiens ou par des Allemands ?

M. CAPPELEN.- Je fus interrogé par deux norvégiens qui appartenaient à la " Statspoliti" ainsi appelé à la police nazie de Norvège qui travaillait avec la Gestapo. C'était en fait la même chose. Je fus interrogé par eux et si - je l'ai su plus tard - ils ont agi de cette façon c'est que c'était plus facile de le faire en norvégien ; la plupart des Allemands ne pouvaient pas parler norvégien. Je crois que c'est à cause de cela que ces agents de la gestapo norvégiens nous interrogeaient.

DR. BOHM.- A la Victoria Terrace - je crois vous avoir bien compris en disant que c'était là qu'était la Gestapo à Oslow et qu'on nommait ainsi - là l'interrogatoire a-t-ilété fait par des Norvégiens ou par des Allemands ?

M. CAPPELEN.- Pour moi, il est possible qu'il y ait eu un norvégien à ce moment ; je parle allemand , ainsi je pouvais répondre.

H0482 - 0037

S'il y avait un norvégien ou deux appartenant à la police nazie, je ne sais pas.

A l'Etat Major de la Gestapo, ils avaient des nazis norvégiens pour les aider et la plupart étaient allemands.

DR. BOHM:- Est-ce que les employés qui vous ont interrogé étaient en uniforme ou non ?

M. CAPPELEN.-Au cours de mon interrogatoire, quelques fois je les ai vus en uniforme mais lorsqu'ils me torturèrent, la plupart étaient habillés en civils, autant que je m'en souvienne, il n'y avait qu'une seule personne en uniforme une des fois où ils m'ont torturé.

DR. BOHM.- Vous dites que vous avez été traité par un médecin , est-ce que ce mèdecin est venu volontairement ou lui avez-vous demandé de venir vous rendre visite ?

M. CAPPELEN.- La première fois j'ai demandé qu'un docteur vienne mais personne n'est venu. La fois où j'étais supposé être mort, et que j'ai repris connaissance tout seul, le gardien m'avait peut-être surveillé, il est parti et il est revenu ensuite avec un mèdecin.

DR. BOHM.- Saviez-vous dans les camps allemands que l'on était tenu à un silence absolu sur les conditions du camp, aussi bien entre vous q'au dehors du camp vis à vis des tiers ? Saviez-vous aussi que des punitions terribles étaient infligées au cas où l'on manquait à ce silence ?

M. CAPPELEN.- Dans les camps, naturellement , nous comprenions plus ou moins qu'il était interdit de

H0482 - 0038

parler des tortures que l'on avait subies. Mais naturellement, dans les camps "Nacht und Nebel" particulièrement , camp dans lequel je me trouvais être, les conditions étaient tellement mauvaises que même la torture, des fois, aurait été préférable à cette mort lente. Donc, les seules choses dont nous parlions étaient la fin de la guerre et d'essayer de tenir jusqu'au bout et comment obtenir de la nourriture.

DR. BOHM.- Je vous remercie.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a d'autres avocats qui désirent poser des questions ?

Monsieur Dubost, avez-vous quelque chose à demander ?

M. DUBOST .- Je n'ai plus rien à demander, Monsieur le Président. Je vous remercie.

LE PRESIDENT.-Le témoin peut se retirer.

M. DUBOST.- Si le Tribunal le veut bien, nous pourrons entendre maintenant le témoin Roser qui donnera quelques précisions sur les conditions dans lesquelles étaient gardés dans des camps de représailles les prisonniers de guerre français.

(Le témoin est introduit)

LE PRESIDENT.- Quel est votre nom ?

M. ROSER.- Roser Paul.

LE PRESIDENT.- Vous jurez de parler sans haine, et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Levez la main droite et dites :"je le jure"

M. ROSER.- Je jure de parler sans haine, et

H0482 – 0039

29/1/46

12h. à 13h.

sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez vous asseoir.

M. DUBOST.- Vous vous appelez : Paul Roser ?

M. ROSER.- Oui.

M. DUBOST.- Votre nom s'écrit : R O Z E R ?

M . ROSER.- R O S E R

M. DUBOST.- R O S E R . Vous êtes né..

M. ROSER.- Le 8 mai 1903 à Pantin.

M. DUBOST.- Vous êtes de nationalité française ?

M. ROSER.- Française.

M. DUBOST.-Né de parents français ?

M. ROSER.- Né de parents français.

M. DUBOST.- Vous étiez prisonnier de guerre ?

M. ROSER.- Oui.

M. DUBOST.- Vous avez été fait prisonnier au combat ?

M. ROSER.- Oui .

M. DUBOST.- En quelle année ?

M. ROSER.- le 14 juin 1940

M. DUBOST.- Vous avez tenté de vous évader ?

M. ROSER.- Oui, plusieurs fois.

M. DUBOST.- Combien de fois ?

M. ROSER.- 5 fois.

M. DUBOST.- 5 fois ?

M. ROSER.- Oui, 5 fois.

M. DUBOST.- Vous avez été transféré finalement dans un camp disciplinaire ?

M. ROSER.- Oui.

M. DUBOST.- Voulez-vous indiquer quel était le

H0482 - 0040

régime de ce camp disciplinaire. Vous préciserez votre grade et vous indiquerez quel est le traitement que l'on a fait subir aux Français de votre grade dans ces camps disciplinaires et pour quelles raisons .

M. ROSER.- Parfaitement.

J'étais aspirant ; c'est un grade qui, en France se place entre celui d'adjudant chef et de sous lieutenant J'ai été dans plusieurs camps de discipline. Le premier était un petit camp que les Allemands appelaient Strafkommando à Lingburg, dans le Hanovre. C'était en 1941, nous étions une trentaine. Au cours de mon séjour dans ce commando, dans l'été de 1941, nous avons tenté de nous évader une nouvelle fois. Nous avons été repris par nos gardiens au moment même où nous sortions. Nous étions naturellement désarmés. Le premier d'entre nous qui a été repris.....

M. LE PRESIDENT.- Attendez, vous parlez trop rapidement pour que l'on puisse vous suivre.

Continuez et parlez plus lentement.

M. ROSER.- Les Allemands, nos gardiens ayant repris l'un d'entre nous, a voulu lui faire dire quels étaient ceux qui voulaient également s'évader. L'homme gardait le silence ; les gardiens se jetèrent sur lui, le frappant de la crosse du révolver au visage, de coups de baïonnette, de coups de crosse de fusil. A ce moment là, ne voulant pas laisser tuer notre camarade, plusieurs d'entre nous s'avançèrent et se dénoncèrent ; je reçus alors une volée de coups de baïonnettes appliqués sur la tête et je tombais évanoui, Lorsque je revins à moi, un des Allemands était agenouillé sur ma jambe et conti-

H0482 - 0041

nuait de me frapper ; un autre, levant son fusil cherchait à atteindre ma tête. Je ne fus sauvé à cette occasion que par l'intervention de mes camarades qui se jetèrent entre les Allemands et moi. Cette nuit-là, nous fumes frappés pendant trois heures exactement à coups de crosses de fusil, coups de baïonettes et coups de révolver au visage. J'ai perdu connaissance trois fois. Le lendemain, on nous emmenait au travail quand même. Nous creusions des fossés de drainage dans les marécages ; c'était un travail très dur qui commençait à 6 heures et demi le matin pour s'achever à 6 heures le soir , nous faisions 2 poses d'une demi-heure chacune, nous n'avions rien à manger pendant la journée, la soupe en rentrant le soir et un morceau de pain, un petit morceau de saucisson ou 2 cm3 de margarine et c'est tout.

A la suite de notre tentative d'évasion, nos gardiens nous ont retenu tous les colis que nos familles nous envoyaient pendant un mois ; nous ne pouvions pas écrire ni recevoir de correspondance. Au bout de 3 mois et demi, en septembre 1941, nous avons été envoyés dans des kommandos ordinaires, j'ai personnellement été très malade à cette époque et suis rentré au Stalag X B, à Sandbostel

M. DUBOST. - Pourquoi étiez-vous soumis à un régime spécial bien qu'aspirant ?

M. ROSER. - Certainement à cause de mes tentatives d'évasion.

M. DUBOST. - Aviez-vous accepté de travailler ?

M. ROSER. - Non pas, j'avais comme tous mes camarades aspirants et comme la plupart des sous officiers/ refusé de travail

H0482 - 0042

ler m'appuyant sur les dispositions de la Convention de Genève que l'Allemagne avait signée et qui prévoit que les sous-officiers prisonniers ne peuvent être astreints à aucun travail hors leur consentement. L'armée allemande aux mains de laquelle nous nous trouvions n'a pour ainsi dire jamais respecté cet engagement pris par l'Allemagne.

M. DUBSOT. - Etes-vous au courant d'exécutions auxquelles il aurait été procédé au Stalag II B ?

M. ROSER. - J'ai été au courant de la mort de plusieurs prisonniers français ou alliés en particulier à l'Oflag II D à Grossborn , en Poméranie. Le lieutenant français Robin qui avait préparé avec plusieurs camarades une évasion et pour cela creusé un tunnel a été tué de la manière suivante : les Allemands ayant eu connaissance du tunnel préparé, le Hauptmann Buchmann qui faisait partie du cadre du camp a guetté la sortie des évadés avec quelques gardiens allemands. Le lieutenant Robin qui sortait le premier a été tué d'un coup de feu alors qu'évidemment il ne pouvait aucunement attaquer qui que ce soit ou se défendre.

D'autres cas de ce genre se sont produits : un de mes amis, le lieutenant français Ledoux envoyé à la forteresse de Grandenz , où il a subi un régime de détention terrible a vu tuer son meilleur ami le lieutenant britannique Anthony Thompson par le Hauptfeldwebel Ostreich d'un coup de révolver dans la nuque, dans leur cellule. Le lieutenant Thomson venait d'essayer de s'évader et avait été repris sur le terrain d'aviation par les Allemands. Le lieutenant Thompson appartenait à la R.A.F.

H0482 - 0043

C/IO

29/I/46

I2 H I3 H

J'aurai aussi à dire que au camp de Ravaruska en Galicie où j'ai fait un séjour de 5 mois, plusieurs de nos camarades...

M. DUBSOT. - Voulez-vous dire pourquoi vous étiez à Ravaruske ?

M. ROSER. - Au cours de l'hiver 1941-42, les Allemands désirant intimider premièrement les sous-officiers réfractaires au travail, deuxièmement les évadés, troisièmement les hommes qui employés dans des kommandos étaient surpris à saboter, les Allemands nous prévinrent qu'à partir du ler avril 1942, tous les évadés qui seraient repris seraient envoyés dans un camp spécial, un straflager à Ravaruska en Pologne. C'est à la suite d'un nouvel essai d'évasion que je fus avec environ deux mille Français emmené en Pologne. Je me trouvais à Limburg an der Lahn Stalag L2 A, où nous avons été regroupés et mis dans des wagons. Nous avons été dépouillés de nos capotes, de nos souliers, de toutes les vivres que certains d'entre nous pouvaient conservées. Placés dans des wagons où l'effectif variait de 53 à 56, le voyage a duré 6 jours, on ouvrait généralement les wagons quelques minutes au cours d'une halte en pleine campagne, on nous a donné en 6 jours 2 fois de la soupe, une fois à Oppeln et cette soupe était immangeable, une fois à Jaroslaw. Nous sommes restés 36 heures sans boire au cours de ce voyage comme nous n'avions aucun récipient avec nous, il était impossible de faire provision d'eau. Lorsque nous sommes arrivés à Ravaruska le lundi matin, ler juin 1942, nous avons trouvé d'autres prisonniers français pour la plupart qui étaient là depuis quelques semaines extrêmement découragés, un régime alimentaire de

H0482 – 0044

C/II

29/I/46

I2 H I3 H

beaucoup inférieur à tout ce que nous avions vu jusqu'alors, et pour personne aucun colis de la Croix-Rouge Internationale ou familial n'avait été délivré, Nous nous sommes trouvés à cette époque environ 12 ou 13.000 dans ce camp ; il y avait pour cette population un robinet fournissant quelques heures par jour de l'eau non potable. Cet état de choses a duré jusqu'à la visite de 2 médecins suisses qui sont venus au camp en septembre, croyais-je. Le logement consistait en 4 casernes où les chambrées ont contenu jusqu'à 600 hommes. Nous étions empilés sur les bas-flancs à trois étages avec environ 35 à 40 cm pour chacun de nous.

Durant notre séjour à Ravaruska,il y a eu de nombreuses tentatives d'évasion, plus de 500 en 6 mois. Plusieurs de nos camarades ont été tués , certains ont été tués au moment où une sentinelle les apercevait. Malgré la tristesse, aucun d'entre nous ne contestait le droit de nos gardiens dans de pareils cas, mais plusieurs ont été assassinés. En particulier le 12 août 1942, au kommando de Tarnopol le soldat Lavesque a été retrouvé portant plusieurs traces de coups de feu et plusieurs larges plaies produites par des coups de baïonnettes.

Le 14 août, au kommando de Verciniec 93 Français ayant réussi à creuser un tunnel s'évadèrent. Le lendemain matin, 3 d'entre eux Conan, Vadenboosch et Poutrelle ont été surpris par des soldats allemands qui les recherchaient Deux d'entre eux dormaient, le troisième Poutrelle, ne dormait pas. Les Allemands, un caporal et deux hommes vérifièrent l'identité des 3 Français, très calmement, sans cris, ensuite, ils leur annoncèrent : " maintenant, nous sommes obligés de vous tuer," Les 3 malheureux invoquèrent leur fa-

H0482 - 0045

mille, demandèrent grâce, le caporal allemand fit cette réponse que nous avons entendue trop souvent : "Befehl ist Befehl " " un ordre est un ordre", et ils abattirent immédiatement deux desprisonniers français : Conan et Vandenbosh, Poutrelle partit comme un fou et par chance ne fut pas rejoint. Par contre, il fut repris quelques jours plus tard dans la région de Cracovie . Il fut alors ramené à Ravarouska même où nous l'avons vu dans un état proche de la folie.

Le 14 août encore, au commando de Stryj une corvée d'une vingtaine de prisonniers, accompagnés de plusieurs gardiens se rendaient au travail.

M. DUBOST.-Je vous demande pardon : il s'agit de prisonniers de guerre français ?

M. ROSER.- Prisonniers de guerre français dans le cas présent.

Longeant un bois, le sous officier allemand qui depuis quelque temps poursuivait deux d'entre eux : Pierrel et Ondiviella, les entraîna dans le bois. Quelques instants après, les autres entendirent des coups de feu ; Pierrel et Ondiviella venaient d'être tués.

Le 20 septembre à Stryj encore un commando était au travail sous la surveillance de militaires allemands et de contremaîtres civils allemands. Un des Français réussit às'évader. Sans attendrele sous officier allemand choisit deux hommes, nommés - si mes souvenirs sont exacts - Saladin et Dubeuf et les abattit sur place.

Des faits de ce genre se sont encore produits en d'autres circonstances ; la liste serait longue.

M. DUBOST.- Pouvez-vous parler des conditions

H0482 - 0046

dans lesquelles ont été traités les sous officiers réfractaires qui étaient avec vous à Ravarouska ? Réfractaires au travail.

M. ROSER.- Les sous officiers qui refusaient de travailler ont été groupés dans une partie du camp, dans deux des immenses écuries qui servaient de logements ; ils ont été soumis à un régime de pression sévère, rassemblements fréquents, appels, exercices : "couchez-vous, debout !" - c'est un exercice qui, lorsqu'il est poursuivi quelque temps est épuisant. Un jour, le sergent Corbillan ayant refusé au capitaine Fournier - nom français d'un capitaine allemand - ayant refusé de prendre un outil pour le travail, le capitaine allemand fit un geste et un des soldats allemands qui étaient avec lui traversa ce sa baïonnette Corbihan. Corbihan échappa à la mort par miracle.

M. DUBOST.- Combien y eut-il de disparus ?

M. ROSER.- A Ravarouska, dans les 5 mois que j'y ai passé, nous avons eu l'enterrement d'une soixantaine de camarades; morts de maladie ou tués au cours d'évasion. Mais, jusqu'à présent, une centaine de ceux-ci, de ceux qui étaient avec nous et qui ont essayé de s'évader là-bas, n'ont pu être retrouvés.

M. DUBOST.- Est-ce tout ce dont vous avez été témoin ?

M. ROSER.- Non.

Je dois dire que le séjour au Straflager de Ravarouska comportait une chose plus terrible que ce que nous, prisonniers, avons vu et souffert. Nous étions obsédés par ce que nous savions tout ce qui se passait

H0482 – 0047

C/14
29/1/46
12h. à13h.

autour de nous. Les Allemands av ient transformé la région de Limberg Ravarouska en une espèce d'énorme Ghetto. On avait amené dans cette région où les israëlites étaient déjà nombreux, des juifs de tous lespays d'Europe. Tous les jours pendant 5 mois, sauf une interruption de 6 semaines, environ, en août et septembre 1942, nous avons vu passer, à 150 mètres de notre camp un, deux, quelquefois trois trains composés de wagons de marchandises dans lesquels étaient empilés hommes, femmes et enfants. Un jour, une voix venue de ces wagons, nous cria : " je suis de Paris, nous allons à la boucherie". Très souvent des camarades qui sortaient du camp pour aller travailler, trouvaient des cadavres le long de la voie ferrée. Nous savions vaguement à l'époque que ces trains s'arrêtaient à Belcec, lieu situé à 17 kilomètres environ de notre camp et que là on procédait à l'exécution de ces malheureux par des moyens ~~xxxxxxx~~ que j'ignore.

Une nuit , en juillet 1942 nous avons entendu des rafales de mitraillette toute la nuit , des hurlements de femmes d'enfants . Le lendemain matin, des bandes de soldats allemands parcouraient les seigles, au bord même de notre camp la baïonnette basse et cherchant des gens cachés. Ceux de nos camarades qui sont sortis ce jour là pour le travail nous ont rapporté avoir vu des morts partout en ville, dans les ruisseaux, dans les granges, dans lesmaisons. Par la suite, certains de nos gardiens qui avaient participé à l'opération nous ont complaisamment expliqué que 2.000 juifs avaient été exécutés , avaient été tués cette nuit là sous le prétexte que deux SS avaient été assassinés dans la région.

H0482 - 0048

C/ 15
29/1/46
12h. à 13h.

Plus tard, en 1943, la première seméine de juin a vu un pogrom qui à Lemberg, a valu la mort à 30.000 juifs. Je n'étais pas personnellement à Lemberg, mais plusieurs médecins militaires français , le mèdecin commandant Guiguet, le mèdecin lieutenant Lévin, m'ont raconté la scène.

Les tramways de la ville....

LE PRESIDENT.- Monsieur Dubost, nous pensons que nous allons suspendre la séance. On ne peut pas terminer pour l'instant. Nous allons donc lever la séance maintenant.

A 12H. 50 LA SEANCE EST SUSPENDUE

-:-:-:-:-:-

GHQ 7 K

GM/I

H0482-0049

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 29 Janvier I946

ouverte à I4 heures

sous la Présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-o-o-o-o-o-

"MARSCHALL of the Court".- Je désire annoncer que l'accusé KALTENBRUNNER sera absent cet après-midi pour cause de maladie.

MR. DUBOST.- Avec la permission du Tribunal, nous allons poursuivre l'audition du témoin M. ROSER.

M. ROSER, vous aviez terminé ce matin de nous exposer les conditions dans lesquelles vous avez assisté au pogrom de Ravarouska, et vous vouliez nous donner une indication personnelle en ce qui concerne un autre pogrom. Vous nous avez déclaré qu'un soldat qui y avait pris part, en avait parlé devant vous, est-ce exact ?

MR. Paul ROSER.- D'accord.

Q.- Une déclaration que vous vouliez rapporter ?

R.- Parfaitement.

Q.- Nous vous écoutons.

R.- A la fin de I942, j'ai été ramené en Allemagne, et j'ai eu l'occasion de rencontrer, avec un médecin français, le chauffeur du Médecin-Chef allemand de l'infirmerie où je me trouvais alors. Ce soldat, dont j'ai oublié le nom, m'a dit ceci :

...

H0482-0050

"En Pologne, dans une ville - dont j'ai également oublié le nom - un sergent de mon régiment est allé avec une femme Juive. Quelques heures plus tard on l'a trouvé mort. Alors, - dit le soldat allemand - on a fait sortir mon bataillon, la moitié de l'effectif a été disposé en cordon autour du ghetto, et l'autre moitié, deux compagnies, dont je faisais partie, a pénétré dans la maison, et a précipité par les fenêtres pêle-mêle, le mobilier et les habitants." Le soldat allemand terminait son récit par ces mots :"Armer Mann, schrecklich, furchtbar !" (Ah!mon pauvre ami, c'était épouvantable, inhumain). Nous lui avons demandé alors,"comment avez-vous pu faire une chose pareille ?", il nous a fait la réponse fatidique "Befehl ist befehl"(un ordre est un ordre). Tel est l'exemple que j'avais cité précédemment.

M. DUBOST.- Vous aviez commencé de faire allusion, en parlant de Ravarouska, au traitement des prisonniers russes qui vous avaient précédés dans ce camp, si j'ai bonne mémoire ?

M. ROSER.- Oui, c'est exact. Le premier détachement français arrivé à Ravarouska le I4 ou I5 Avril I942, a succédé à un groupe de 400 prisonniers de guerre russe, qui étaient les survivants d'un détachement de 6.000 hommes décimés par le typhus.

Les quelques médicaments qui ont pu être trouvés par les médecins français à l'arrivée à Ravarouska, provenaient de l'infirmerie des prisonniers russes, cela comprenait quelques cachets d'aspirine et différents médicaments, absolument rien pour soigner le typhus. Il n'y a eu aucune désinfection du camp entre le séjour des malades russes et les suivants.

Je ne peux pas parler ici de ces malheureux survivants russes de Ravarouska, sans demander au Tribunal la permis-

...

H0482 – 0051

sion d'évoquer l'épouvantable tableau que nous avons tous - je veux dire tous les prisonniers français qui se trouvaient dans les Stalags d'Allemagne, à l'Automne ou à l'Hiver de I94I - que nous avons tous vu lorsque sont arrivés les premiers détachements de prisonniers russes. Pour moi, c'est un Dimanche après-midi que j'ai assisté à cela, un spectable absolument hallucinant. Les Russes arrivâient en colonnes par cinq, se tenant par le bras, car aucun d'eux ne pouvait marcher seul. L'expression "squelette ambulant" étant vraiment la seule qui convint. Nous avons vu depuis des photographies des camps de déportation et de mort, nos malheureux camarades russes étaient exactement dans le même état dès I94I. La peau de leur visage n'était même pas jaune, elle était verte. Presque tous louchaient n'ayant même plus la force d'accomoder. Il en tombait des rangs entiers, une brochette de cinq hommes, Les Allemands se précipitaient et frappaient à coups de crosse, à coups de cravache. Comme c'était Dimanche après-midi, les prisonniers avaient, en somme, leur liberté, à l'intérieur du camp, bien entendu. Voyant cela tous les Français se sont mis à pousser des hurlements, et les Allemands nous ont fait rentrer dans les baraques. Le typhus s'est répandu immédiatement dans le camp des russes, qui arrivés I0.000 au mois de Novembre, n'étaient plus que 2.500 au début de février.

Ces chiffres sont certains, je les tiens de deux sources. D'abord d'une source officieuse, qui était la cuisine du camp : il y avait affiché devant les cuisines un grand tableau sur lequel les Allemands inscrivaient les rations dérisoires et aussi l'effectif. L'effectif du camp des prisonniers russes fondait chaque jour de 80 à I00. D'autre part, des camarades français étaient employés au Bureau des

...

H0482 - 0052

Entrées du camp, appelé "Aufnahme" et eux aussi avaient des effectifs, et c'est d'eux que je tiens le chiffre de 2.500 de survivants en Février. J'ai dans la suite, particulièrement à Ravarouska, eu l'occasion de voir des prisonniers français de toutes les régions de l'Allemagne. Tous ceux qui se trouvaient dans les Stalags, c'est à dire dans les camps centraux, à l'époque que je viens de dire, ont vu le même spectacle. Beaucoup de prisonniers russes ont été jetés à la fosse commune avant même leur mort. Morts et moribonds étaient ramassés entre les baraques et jetés dans des tombereaux. Les premiers jours nous voyions les cadavres dans les tombereaux, mais comme le Commandement allemand du camp ne trouvait pas agréable de voir les soldats français saluer leurs camarades russes tombés, on les a dans la suite, couverts de bâches.

MR? DUBOST.- Vos camps étaient alors surveillés par l'Armée allemande ou par des S.S. ?

MR. ROSER.- Par la Wehrmacht

Q.- Rien que par l'Armée Allemande ?

R.- Uniquement, je n'ai jamais été surveillé par qui que ce soit, autre que par l'Armée Allemande, sauf par la Schutzpolizei, lorsque j'étais évadé.

Q.- Et repris ?

R.- Oui.

Q.- Une dernière question. Vous avez successivement été enfermé dans un certain nombre de camps de prisonniers de guerre en Allemagne ?

R.- Oui.

Q.- Est-ce que dans tous ces camps, vous aviez la possibilité de pratiquer votre religion ?

R.- Dans les camps même ...

Q.- Vous êtes de quelle religion ?

...

H0482 - 0053

M.ROSER.- Je suis personnellement protestant.

Dans les camps mêmes où j'ai passé, en général on autorisait l'exercice du culte aux Protestants et aux Catholiques. Mais j'ai séjourné dans les Kommandos, en particulier dans un Kommando agricole de la région de Brême, qui s'appelait je crois Maïburg où il y avait un prêtre catholique. Nous étions dans ce Kommando une soixantaine d'hommes. Ce prêtre catholique ne pouvait pas dire sa messe, on l'en empêchait.

M. DUBOST.- Qui ?

R.- Les sentinelles, les "Posten".

Q.- Qui étaient des soldats de l'Armée Allemande ?

R.- Mais oui, toujours.

Q.- Je n'ai plus de questions à vous poser.

LE PRESIDENT.- Le Ministère Public Russe a-t-il des questions à poser ?

...

Le Ministère Public des Etats-Unis ?

...

Est-ce qu'un avocat de la Défense voudrait poser des questions ?

DR. Otto NELTE.- Défenseur NELTE pour l'accusé KEITEL.- Témoin, quand avez-vous été prisonnier de guerre ?

M. ROSER.- J'ai été fait prisonnier le I4 Juin I940.

DR. NELTE.- Dans quel camp de prisonniers avez-vous été alors affecté ?

M. ROSER.- J'ai été immédiatement envoyé à l'Oflag IID. à Grossborn
Westphalenhof en Poméranie.

DR. NELTE.- Vous étiez dans un Oflag.?

MR. ROSER.- Oui.

...

H0482 - 0054

DR. NELTE.- Quelles sont les prescriptions qui vous ont été données dans le camp de prisonniers de guerre au sujet d'un essai éventuel d'évasion.?

MR. ROSER.- Eh bien,on nous a averti que l'on nous tirerait dessus, et qu'il ne fallait pas essayer.

Q.- Croyez-vous que ces communications étaient en accord avec la Convention de Genève ?

R.- Celle-là certainement.

Q.- Vous parliez du cas de l'Oflag ~~D~~ IID vous disiez que là-bas un officier avait creusé un tunnel pour essayer de sortir du camp, et que parce qu'il avait été le premier à sortir de ce tunnel, il avait été "descendu". Est-ce que c'est exact ?

R.- J'ai dit cela, oui.

Q.- Faisiez-vous partie des officiers qui avaient entrepris la tentative d'évasion ?

R.- J'ai tout à l'heure, que cela m'a été raconté par le Lieutenant LEDOUX, qui était encore, lui, à l'Oflag II D quand cela est arrivé.

Q.- J'ai compris. Je voulais simplement m'assurer que cet officier ROBIN avait trouvé la mort au cours de sa fuite ?

R.- Oui, mais ici il faut remarquer une chose, c'est ceci : tous les prisonniers de guerre qui s'évadaient, savaient qu'ils risquaient leur vie. Chacun d'entre nous, au moment où il faisait le geste de fuir, savait qu'il risquait un coup de fusil. Mais une chose est, d'être tué dans les barbelés par exemple, au moment où on franchit ; autre chose est, d'être guetté et assassiné au moment où on ne peut rien faire, au moment où on est à la merci d'un homme, même sans arme, comme c'était le cas du Lieutenant ROBIN, qui était dans son tunnel, un tunnel d'évadé, haut comme

..

H0482 - 0055

cela, il était à plat ventre l'homme, il était comme cela en train de ramper, et on l'a tué, à ce moment là ce n'était pas la règle internationale.

DR. NELTE.- Je vous ai compris. Vous pouvez être sûr que pour tout prisonnier de guerre qui a essayé de fuir dans un but patriotique, j'ai une grande considération. Mais là, vous n'étiez pas présent, et je voulais simplement m'assurer qu'il se pouvait, que cet officier courageux, lorsqu'il quittait le tunnel, n'ait pas répondu à l'appel de la garde. C'est la raison pour laquelle il aurait été tué ?

MR. ROSER.- Non.

Q.- Vous nous avez donné une descriptions extrêmement vivante du fait tel qu'il s'est passé. Je crois pourtant que votre fantaisie - puisque vous n'y étiez pas d'après vos propres déclarations -, que votre fantaisie s'est donnée libre cours ?

R.- Il n'y a pas trente-six manières de sortir d'un tunnel d'évadés, Monsieur, on est à plat ventre, on rampe, et quand l'homme est tué avant d'être hors du tunnel, j'appelle cela l'assassiner.

LE PRESIDENT.- Nous ne voulons pas des arguments dans votre interrogatoire. Le témoin a déjà déclaré qu'il n'était pas là, qu'il n'avait pas vu. Il a expliqué les faits.

DR. NELTE.- Je vous remercie.

Le fait du Lieutenant THOMSON ne m'a pas paru très clair, parce que là, vous avez, autant que je sache, déclaré que vous n'étiez pas personnellement très bien documenté, mais que tout simplement vous l'avez appris par des tiers. Est-ce exact ?

...

H0482 - 0056

MR. ROSER.- Je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

DR. NELTE.- Oui.

R.- J'ai rapporté ici le récit du Lieutenant français LEDOUX, qui m'a dit s'être trouvé à Graudenz dans la forteresse, avec un Lieutenant de la R.A.F. Antony THOMSON. Cet officier anglais s'était évadé de la forteresse, il a été repris sur le terrain d'aviation, ramené à la forteresse, mis en cellule, dans la même que LEDOUX, et LEDOUX l'a vu tuer d'une balle de révolver dans la nuque. LEDOUX m'a donné également le nom de son meurtrier, je crois l'avoir donné tout à l'heure, c'était le Hauptfeldwebel OSTREICH C'est un récit qui m'a été fait par un témoin.

Q.- Cet Adjudant-Chef OSTREICH faisait partie des gardiens du camp, ou alors de quelle formation faisait-il partie ?

R.- Je n'en sais rien.

Q.- Savez-vous qu'en qualité de prisonnier de guerre vous aviez un droit ?

R.- Certainement, je connaissais personnellement la Convention de Genève que l'Allemagne a signé en I934.

Q.- Puis-je connaître les dispositions ? Vous saviez en somme que vous aviez la possibilité de vous plaindre au Chef du camp. En avez-vous fait usage ?

R.- Il m'est arrivé d'essayer, sans succès.

Q.- Puis-je vous demander comment s'appelait le Chef du Kommando qui vous a repoussé ?

R.- Cela je ne le sais pas, mais je vais vous dire quand, j'ai ~~été repoussé~~ essayé.

C'était au fameux Strafkommando de Limburg dans le Hanovre. Ce Kommando dépendait du Stalag IO C. Après la nuit

...

H0482 - 0057

que je viens de décrire tout à l'heure où au cours d'une évasion manquée, nous avons été assommés pendant trois heures durant, le lendemain matin, un certain nombre d'entre nous ont été gardés au Kommando, nous avons vu alors les supérieurs immédiats du chef de Kommando, c'était un oberlieutenant, dont je ne sais pas le nom, qui a vu que nous étions blessés, couverts de blessures à la tête en particulier et qui a trouvé la chose fort bonne . Le soir nous sommes allés au travail, rentrés à 7 heures, nous avons reçu la visite d'un major, un homme fort distingué qui a trouvé aussi, que ma foi, puisque nous essayons de nous évader il était juste qu'on nous punisse . Quant à notre réclamation elle n'est pas allée plus loin Monsieur.

DRNELTE.- Saviez-vous que le Gouvernement allemand avait conlu un accord avec le Gouvernement de Vichy au sujet des prisonniers de guerre ?

M.ROSER.- Oui, j'ai entendu parler de cela , mais on ne venait pas visiter les Kommandos de ce genre-là .

Q.-Ainsi vous voulez dire que ces visites que vous nous avez décrites n'avaient lieu que dans les camps et non pas dans les Kommandos de travail ?

R.- Mais si Monsieur . Les visites avaient bel et bien lieu dans les Kommandos de travail, mais pas dans le Strafkommando où je me trouvais . Voilà la différence .

Q.- Vous n'avez pas toujours été au kommando disciplinaire ?

R.- Non .

Q.-Quand êtes-vous arrivé au kommando disciplinaire ?

H0482 - 0058

M.ROSER.- En Avril I94I pour la première fois . C'était un kommando celui-là où on envoyait sans motif immédiat , uniquement ees aspirants et des prêtres . Là nous n'avons reçu aucune visite , Le Strafkommando de Limburg. vint ensuite et nous ne reçumes aucune visite.

A Ravaruska nous avons reçu la visite de deux médecins suisses , je crois en Septembre I942 .

DR. NELTE.- En Septembre I942 ?

R.- Oui, en Septembre I942 .

Q.- Avez-vous présenté votre requête à ce médecin suisse ?

R.- Pas moi personnellement mais notre homme de confiance a pu leur parler .

Q.- Est-ce qu'il y a eu un résultat ?

R;- Oui certes .

Q.- Ne croyez-vous pas que lors de la réclamation par le canal du chef de camp, cela n'aurait pas réussi si on l'avait voulu ?

R.- Nous n'avions pas de rapports très amicaux avec notre cadre allemand à Ravarouska .

Q.- Je ne comprends pas exactement .

R.- Je dis que nous n'avions pas de bons rapports avec le commandant du camp à Ravarouska .

Q.- Pourtant il ne s'agit pas ici de la question des relations, mais d'une présentation dans le sens hiérarchique, d'une demande par exemple , n'est-ce pas ?

R.- Présenter une réclamation est bien avoir des rapports avec quelqu'un ?

H0482 - 0059

DR NELTE.- Quand êtes-vous parti de Ravarouska? à quel moment .

M.ROSER.- Fin octobre I942 .

Q.- Autant que je me rappelle, vous avez indiqué un nombre de victimes à Ravarouska qui ont pu être comptées ou observées par vous . Vous avez donné un chiffre, est-ce exact ? Combien de gens y avait-il ?

R.- C'est un chiffre qui m'a été donné par le Dr Liévin qui était médecin français à Ravarouska . Une soixantaine, j'ai dit n'est-ce pas, une soixantaine de morts au camp même, auxquels il faut ajouter une centaine de disparus .

Q.- Je n'entends rien .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous avoir la bonté de répéter ce que vous avez dit à l'instant au sujet du nombre des victimes .

R.- J'ai dit qu'il y avait une soixantaine de morts au camp de Ravarouska à l'époque où j'y étais .

DR.NELTE.- Parlez-vous de victimes françaises ou parlez-vous en général ?

R.- A Ravarouska quand j'y étais, il n'y avait pour ainsi dire que des Français, quelques Polonais et quelques Belges .

Q.- C'est pourquoi je pose cette question , parce que dans le rapport du I4 juin I945 les victimes ont été indiquées comme I4 Français, et c'est pourquoi nous parlons aussi d'août et de Septembre et nous trouvons par conséquent que ce chiffre est très élevé pour l'époque

H0482-0060

Je vous remercie .

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'un autre avocat allemand veut poser des questions ? Monsieur Dubost ?

M.DUBOST.- Nous en avons terminé avec ce témoin Monsieur le Président et si le Tribunal le permet nous passerons à un autre témoin , le dernier .

LE PRESIDENT.- Le témoin peut se retirer . Monsieur Dubost, pouvez-vous dire au Tribunal si le témoin que vous allez appeler va nous donner des preuves d'une nature différente de celles qui ont déjà été données par vous ? car vous vous souviendrez que nous avons dans le Document français que nous prendrons en considération N° 32I je crois,

M.DUBOST.- Oui, 32I .

LE PRESIDENT.- ... nous avons un très grand nombre de preuves sur les camps de concentration .

Le témoin que vous allez appeler va-t-il donner d'autres preuves ?

M.DUBOST.- Le témoin que nous allons appeler Messiers, se propose de présenter le témoignage direct d'un certain nombre d'expériences qui ont été conduites sous ses yeux, il a même déposé certains documents .

LE PRESIDENT.- Ces expériences dont le témoin va parler sont-elles rapportées dansle livre 32I ?

M.DUBOST.- Elles sont citées, mais non rapportées, d'ailleurs, étant donné l'importance donnée aux témoignages dans l'exposé français qui concerne les camps, j'abrègerai beaucoup mon travail et je me dispenserai de lire les documents que je ne ferai que déposer en

H0482 - 0061

grande partie , lorsque ces témoins auront été entendus .

D'autre part, le Docteur Balachowsky ....

M.LE PRESIDENT.- Appelez le témoin et essayez qu'il ne soit pas trop long .

(entrée du témoin)

Quel est votre nom ?

LE TEMOIN.- Balachowsky, Alfred .

LE PRESIDENT.- Etes-vous français .

DR.BALACHOWSKY.- Français .

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter : Vous jurez de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, levez la main droite et dites :"Je le jure " .

DR BALACHOWSKY.- Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité .

LE PRESIDENT;- Vous pouvez vous asseoir si vous le désirez .

M.DUBOST.- Vous vous appelez Balachowsky, Alfred votre nom s'écrit B.A.L.A.C.H.O.W.K.Y.

DR BALACHOWSKY.- C'est exact .

Q.- Vous êtes chef de laboratoire à l'Institut Pasteur à Paris .

R.- C'est exact .

Q.- Vous êtes domicilié à Viroflay ? Vous êtes né le I5 Août I909 à Korotcha , Russie ?

R.- C'est exact .

H0482 - 0062

M.DUBOST.- Vous êtes français .

R.- Français .

Q.- De naissance ?

R.- Russe de naissance, Français par naturalisation .

Q.- Vous avez été naturalisé en quelle année ?

R.- En I932 .

Q.- Vous avez été déporté le I6 Janvier I944 après avoir été arrêté le 2 juillet I943 et avoir fait 6 mois de prison à Fresnes, puis à Compiègne ? Vous êtes passé ensuite au camp de Dora ?

R.- C'est exact .

Q.- Pouvez-vous rapidement nous dire ce que vous savez du camp de Dora ?

R.- Le camp de Dora est situé à 5 kilomètres au nord de la ville de Nordhausen, dans le sud Artz Gebiet en Allemagne . Ce camp était considéré par les Allemands comme un Lommando secret, c'est à dire un Geheimekommando . où les prisonniers par conséquent étaient internés et ne pouvaient plus sortir .

Ce Geheimekommando avait pour but la fabrication du V I et du V 2 , les verkehrstormwaffen , les torpilles que les Allemands lançaient sur l'Angleterre, c'est la raison pour laquelle Dora était un Kommando secret . Ce camp se divisait en deux parties, une partie extérieure qui comprenait un tiers des effectifs totaux qui se trouvaient dans le camp et 2/3 des effectifs étaient concentrés dans l'usine souterraine . Dora par conséquent était une usine souterraine pour la fabrication du V I et du V 2

GM I5

29/I/46

H0482 – 0063

Je suis arrivé à Dora le IO Février I944 venant de Buchenwald .

M.DUBOST.- Parlez moins vite s'il vous plait . Vous êtes arrivé au camp de Dora venant de Buchenwald le ?

R.- Le IO Février I944, c'est à dire à la période où la vie dans le camp de Dora était particulièrement pénible . Nous avons été embarqués le IO Février dans un camion à 76 hommes dans un grand camion allemand . On nous obligeait à rester accroupis, ayant devant le camion, à l'endroit du siège, 4 gardes SS . Comme il nous était impossible de nous accroupir tous à l'intérieur du camion étant donné que nous étions trop nombreux, chaque fois qu'un homme levait la tête, il recevait un coup de crosse, c'est ainsi qu'au cours de ce transport qui dura 4 heures nous eûmes plusieurs blessés .

Arrivés au camp même de Dora, nous avons passé environ toute une journée et une nuit sans nourriture, dans le froid, dans la neige pour toutes les formalités d'enregistrement dans le camp . Remplissage des fiches, noms, prénoms etc ... Par rapport à Buchenwald nous trouvions un changement considérable à Dora, car la direction générale du camp de Dora était confiée à des prisonniers d'une catégorie spéciale qui étaient des criminels. Ce sont des criminels qui étaient nos chefs de blocs, c'étaient des criminels qui distribuaient notre soupe, qui prenaient soin de nous . Ces criminels se distinguaient par un triangle vert en opposition au triangle rouge des politiques, triangle vert sur lequel s'inscrivait en noir la lettre S . C'est ce que nous appelions les S sicherrung / Verwahrten c'est à dire des criminels condamnés par des tribunaux allemands bien avant la guerre, pour crimes mais au lieu, une fois leur peine terminée, d'être renvoyés

H0482 - 0064

dans leur foyer, ces criminels étaient relégués à vie dans les camps de concentration, précisément pour encadrer les autres prisonniers . Inutile de vous dire que cette datégorie de prisonniers , ces criminels qui nous encadraient ....

LE PRESIDENT.- Vous parlez trop vite, on ne peut pas vous suivre .

DR. BALACHOWSKY.- Ces criminels au triangle vert étaient des éléments tarés qui avaient 5, I0 quelquefois I0 ans de prison, avant d'avoir fait 5 ou I0 ans de camps de concentration , des éléments tarés qui n'avaient aucun espoir jamais de sortir des camps de concentration Ces criminels avaient donc, grâce à l'appui, à la collaboration que leur offrait la direction SS du camp, la possibilité, si on peut dire, de faire leur carrière . Cette carrière consistait à voler, à piller les autres prisonniers et à obtenir d'eux le rendement de travail maximum rendement qui etait exigé des SS . Ils nous battaient du matin jusqu'au soir . Levés le matin à 4 heures, levée qui devait s'effectuer en 5 minutes dans des dortoirs souterrains où nous étions entassés sans air, dans une atmosphère viciée , dans des blocs à peu près grands comme cette salle où s'entassaient 3000 à 3500 détenus sur 5 étages de paillasses pourries qui n'étaient jamais renouvelées . En cinq minutes, nous avions à nous lever, car nous couchions tout habillés. D'autre part, le sommeil n'était guère possible car la nuit s'était un va et vient continu, également les vols de toutes sortes qui se faisaient la nuit entre prisonniers, par conséquent il n'était pas possible de dormir, parce que nous étions couverts de poux, dans tout le camp de Dora la vermine pullulait. Il y avait pratiquement impossibilité de se débarrasser des poux. En cinq minutes nous avions à nous

...

HO482 - 0065

mettre en rang dans le tunnel et nous rendre vers un endroit qui nous était indiqué.

LE PRESIDENT (au témoin).- Un moment ...

M. DUBOST, vous avez dit que vous appeleriez ce témoin pour l'interroger sur des expériences. Il nous donne tous les détails de ces camps que nous avons déjà entendu à plusieurs reprises.

M. DUBOST - Personne ne nous avait jamais parlé du camp de Dora, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT - Oui, mais tous les camps dont nous avons entendu parler sont décrits à peu près avec les mêmes détails, j'avaix compris que vous aviez appelé ce témoin parce qu'il allait parler des expériences.

M. DUBOST - Si le Tribunal est persuadé que tous les camps ont eu le même régime, ma démonstration est faite, et le témoin passera à l'exposé des expériences du camp de Buchenwald, mais je tends à démontrer que tous les camps allemands, où tous les gens avaient été internés, étaient les mêmes. Je crois que cette preuve est faite.

M. LE PRESIDENT - Si nous pensions que cela devrait être prouvé, il faudrait appeler des témoins de tous les camps : il y en a des centaines.

M. DUBOST - Cette question a besoin d'être prouvée, parce que c'est l'unité de procédés qui établit la culpabilité des accusés ici présents. Dans chaque camp, il y a un responsable personnel, qui est le chef de camp, mais nous ne jugeons pas le chef de camp, nous jugeons les accusés ici présents, et nous les jugeons pour avoir conçu ...

M. LE PRESIDENT - M. Dubost, je vous ai déjà signalé qu'il n'y a pas eu pratiquement de contre-interrogatoire,

H0482 - 0066

et je vous ai demandé de limiter ce témoin le plus possible aux questions d'expériences.

M.DUBOST - Le témoin s'en tiendra aux expériences de Buchenwald, puisque tel est le désir du Tribunal. Le Tribunal considèrera que la preuve est faite de l'unité de traitement dans tous les camps d'internement en Allemagne.

Passez à l'exposé des pratiques criminelles auxquelles le corps médical SS allemand a été mêlé dans les camps, pratiques criminelles qui ont pris forme d'expériences scientifiques.

M. BALACHOWSKY - J'ai été rappelé à Buchenwald le ler Mai 1944, et affecté au bloc 50, qui, en fait, était une usine pour la fabrication du vaccin contre le typhus exanthématique. Ce rappel de Dora vers Buchenwald a été fait parce qu'entre temps la direction du camp avait appris que j'étais spécialisé dans ces recherches, et par conséquent voulait utiliser mes services à l'intérieur du Bloc 50 pour la fabrication du vaccin. D'ailleurs, j'ai été absolument étranger à cette mesure, l'ignorant jusqu'au dernier moment.

Je fis donc connaissance avec le Bloc 50, à partir du ler Mai 1944, et je suis resté jusqu'à la Libération du camp, le 11 Avril 1945. Le Bloc 50 qui était le bloc de fabrication de vaccin était dirigé par le Sturmbannführer Schule c'est-à-dire un médecin Sturmbannführer, ayant le grade par conséquent environ de Commandant S.S. , qui avait la direction de ce bloc, la responsabilité de la fabrication. Ce même Sturmbannführer SS Schule avait la direction d'un autre bloc, dans le camp de Buchenwald. Cet autre bloc était le bloc 46, le famux bloc des expériences, le fameux bloc où l'on internait les hommes pour les utiliser comme cobayes.

H0482 - 0067

GM/19

29/1/44

Le secrétariat du bloc 46 et du bloc 50 était un secrétariat commun. C'était le gescheftzimmer, par conséquent toutes les archives, toutes les fiches d'expériences, tout le courrier, toutes les décisions se rapportant aussi bien au bloc 46 - bloc des expériences - qu'au bloc 50, étaient remisés à la gescheftzimmer, c'est-à-dire au secrétariat du bloc 50.

Le Secrétaire de ce bloc 50 était un détenu politique autrichien, mon ami Eugène Cogol, et quelques autres camarades avaient par conséquent la possibilité de fouiller dans toutes les archives, dont ils avaient la responsabilité, et par conséquent de savoir au jour le jour ce qui se passait soit au bloc 50, notre bloc, soit au bloc 46. Personnellement, j'ai pu voir la plupart des archives du bloc 46 et le cahier même des expériences du bloc 46 a été sauvé. Nous le possédons, il est entre nos mains, et il a été remis au "Psychological-Service Américain".

Par conséquent, nous avons sur cet agenda, sur ce cahier la totalité des expériences inscrites qui se sont faites au bloc 46. Le bloc 46 a été créé en Octobre 1941, par une Commission Suprême, dépendant du service de santé des Waffen SS, et nous voyions dans son Conseil d'administration un certain nombre de noms, car ce bloc 46 dépendait de la Section de recherches n° 5 (Verzuchen Sektion n° 5 de Leipzig) de la Direction Suprême des Waffen SS. Le responsable de cette section était l'inspecteur Bougrowski, Obergruppenführer des Waffen SS. Le Conseil d'Administration qui a créé ce bloc 46 était composé despersonnalités suivantes :

Dr Gänzken, Obergruppenführer (c'est-à-dire le plus haut grade dans les Waffen SS)

Dr Poppendiek, Gruppenführer des Waffen SS

et enfin nous voyons associé à ces noms le Dr Handlose, de

H0482 - 0068

la Wehrmacht, de l'Académie Militaire de Berlin, qui lui aussi est associé à la création de l'expérience sur les hommes.

Par conséquent, dans ce Conseil de création, il y avait des SS, mais il y avait également le nom du Dr Handlose. Les expériences elles-mêmes étaient conduites par le Sturmbannführer Schule, mais tous les ordres et tous les types d'expériences dont je vais vous parler tout à l'heure étaient ordonnés par Leipzig, c'est-à-dire par la Section de Recherches, la Verzuchen-Sektion des Waffen SS. Il n'y avait par conséquent pas d'initiatives personnelles. Schule comme la direction du camp, ne prenaient pas d'initiatives personnelles.

En ce qui concerne ces expériences, tous les ordres venaient directement de la Direction Suprême de Berlin. Parmi ces expériences que nous avons pu suivre pas à pas - du moins certaines d'entre elles - par les fiches, par les résultats, par les numéros d'entrée, par les numéros de sortie au bloc 46, il y a d'abord des expériences nombreuses sur le typhus exanthématique. En second lieu, il y a des expériences sur les brûlures au phosphore. Troisièmement, des expériences sur les hormones sexuelles. Quatrièmement, des expériences sur les oedèmes de carence, c'est-à-dire sur des avitaminoses. Enfin, cinquièmement, je peux vous citer des expériences d'ordre médico-légal. Par conséquent, nous avons là cinq types définis d'expériences.

M. DUBOST - Les humains qui ont servi de sujets à ces expériences étaient-ils volontaires ou non ?

M. BALACHOWSKY - Les humains qui servirent comme sujets d'expérience étaient recrutés non seulement dans le camp de Buchenwald, mais aussi en dehors du camp. Ils n'étaient pas volontaires, ils ignoraient d'ailleurs la plupart du temps

H0482 – 0069

jusqu'au moment où ils entraient dans ce bloc 46, qu'ils allaient pouvoir servir de sujets d'expérience.

H0482-0070

Le recrutement se faisait parmi les criminels dont on voulait peut-être éliminer le nombre trop considérable , le surplus, de cette manière . Mais le recrutement se faisait aussi par des prisonniers politiques . J'ajouterai davantage . Ce recrutement du bloc 46 se faisait également parmi des prisonniers de guerre de nationalité russe . Je dois dire que parmi les politiques, prisonniers de guerre qui servirent aux expériences au bloc 46 ,les Russes ont toujours été en majorité , en majorité pour la raison suivante . C'est que les Russes , parmi tous les détenus qui pouvaient exister dans les camps de concentration, étaient ceux qui possédaient la plus grande résistance physique, une résistance physique nettement supérieure à celle des Français ou des gens de l'Europe occidentale , résistance à la faim, résistance aux mauvais traitements résistance physique de toute nature . Par conséquent, c'est surtout en raison de leur résistance physique que les Russes politiques ont été recrutés davantage pour les expériences que les autres prisonniers . Cependant, il y a eu des gens d'autres nationalités parmi eux, et notamment des Français . Je reviens par conséquent maintenant si vous le voulez bien à la question du détail des expériences elles-mêmes .

M.DUBOST.- Ne l'exposez pas d'une façon trop complète, car nous ne sommes pas des techniciens . Il nous suffit de savoir qu'elles étaient conduites sans aucun souci d'humanité et sur des sujets involontaires . Montrez-nous leur caractère atroce et dites-nous en le terme .

DR.BALACHOWSKY.- Les expériences conduites au bloc 46 étaient des expériences qui avaient évidemment un but médical, mais la plupart d'entre elles ne servirent

H0482 - 0071

en aucune façon la science , par conséquent, il ne conviendrait presque pas de les appeler des expériences . Les hommes servaient surtout de sujet de contrôle pour des vérifications de médicaments de poisons, de souches etc ... Je prends par exemple la question du vaccin contre le typhus exanthématique:pour sa fabrication il fallait des souches . Ce n'était pas indispensable pour des expériences telles que nous en poursuivons à Pasteur et dans tous les Instituts du monde, on trouve toujours des malades du typhus pour permettre des prélèvements de sang . Ici c'est bien différent, au bloc 46 nous avons pu déceler d'après les fiches et d'après le graphique que vous avez sous les yeux, douze souches différentes , désignées avec les initiales B U ce qui veut dire Buchenwald, allant de Buchenwald I jusqu'à Buchenwald I2 . On entretenait en permanence ces I2 souches de typhus dans le bloc 46 par passage d'individu malade à un individu sain, par conséquent par inoculation artificielle en piqûres intraveineuses de zéro cinq à un centimètre cube de sang virulent prélevé à un homme en pleine crise Or nous savons très bien que cette forme d'inoculation de typhus artificielle en piqûre intraveineuse est invariablement mortelle . Par conséquent, tous les individus ayant servi pour le maintien des souches pendant toute la période où ces souches ont été utilisées , c'est à dire depuis Octobre I942 jusqu'à la libération du camp, tous les hommes sont morts , et nous avons pu noter environ dans l'ensemble près de 600 victimes, simplement pour les souches

M.DUBOST.- On les a littéralement assassinés pour entretenir ces souches .

LE TEMOIN.- On les a littéralement assassinés pour entretenir ces souches . En dehors des souches nous avons l'expérience sur la valeur des vaccins .

H0482 - 0072

M.DUBOST.- Ces documents que vous venez de citer ...

DR BALACHOWSKY.- C'est un document qui vous donne une fiche pour les souches .

Q. Ce document a été rapporté par vous ?

R.- Il a été rapporté par moi et le relevé en a été fait par moi sur l'agenda du bloc 46 , c'est à dire sur le cahier des expériences du bloc 46 .

Q.- C'est ce document que vous nous avez remis ?

R.- Nous avons en fait un document beaucoup plus complet qui est entre les mains du psychological service américain, puisque nous avons tout l'agenda et que ceci représente une seule page de l'agenda .

Q.- Je demande au Tribunal de bien vouloir prendre acte que le Ministère public français dépose ce document sous le numéro 334 comme annexe du témoignage du Docteur Balachowsky .

R.- En I944 en outre ce furent des expériences sur la valeur des vaccins . I50 hommes perdirent la vie dans ces expériences . Les vaccins utilisés par l'armée allemande étaient, non seulement ceux fabriqués dans notre bloc 46 mais des vaccins d'origine italienne , des vaccins d'origine danoise, des vaccins d'origine polonaise et les Allemands ont voulu se rendre compte de la valeur respective de ces différents vaccins . Par conséquent, ils entreprirent des expériences sur I50 hommes au mois d'août I944, qui furent enfermés au bloc 46 . J'ouvre une parenthèse : je voudrais vous dire comment fonctionnait ce bloc 46 . Ce bloc 46 était un bloc entièrement clos et entouré de fils de fer barbelés, les internés du bloc 46 n'étaient soumis à aucun

H0482 - 0073

appel, à aucune sortie extérieure, car toutes les fenêtres étaient closes et les carreaux en verre dépoli . Personne ne pénétrait dans le bloc sans y être habilité . La direction du bloc était confiée à un détenu politique allemand, ce détenu politique était le kapo Dietsz/chef de bloc kapo Dietszche c'était un élément tare ayant 20 ans d'incarcération dans les prisons et dans les camps qui exécutait le travail matériel des SS . C'est lui qui piquait et c'est lui qui inoculait, c'est lui qui exécutait sur ordres . Il y avait dans le bloc, chose extraordinaire de l'armement, des pistolets automatiques, des grenades, afin de pouvoir mater une révolte, qu'elle vienne de l'extérieur ou de l'intérieur du bloc . Je puis vous dire également que sur une fiche de commande pour le bloc 46, passée au bloc 50 à la Gescheftzimmer, au mois de Janvier I945, figuraient sur la liste de commande 3 camisoles de force, pour maitriser ceux qui ne voulaient pas se laisser inoculer

Par conséquent, je reprends les expériences sur le typhus et sur les vaccins . Vous voyez dans quel cadre ces expériences pouvaient se faire .

On divisa les I50 prisonniers en deux lots . D'une part des témoins, d'autre part des sujets d'expérience Seuls les sujets d'expérience reçurent les piqûres de vaccination ordinaire, des différents types de vaccin qu'on voulait expérimenter . Les témoins ne reçurent aucun vaccin . Après la vaccination des sujets d'expérience, on inocula, par intraveineuse toujours, tous les hommes destinés à cette expérience, témoins et sujets . Une quinzaine de jours après cette inoculation les témoins meurent, car c'est le temps approximatif pour un inoculé de typhus de voir son heure arriver . Quant aux autres qui reçurent différents vaccins, ils moururent dans une proportion variable en rapport avec la valeur des vaccins eux-mêmes . Certains vaccins donnèrent un résultat excellent et détermi-

H0482 – 0074

nèrent une faible mortalité, c'est le cas des vaccins d'origine polonaise . D'autres au contraire déterminèrent une mortalité bien plus élevée . Bref, quand l'expérience fut considérée comme terminée, suivant l'habitude et la tradition instaurées au bloc 46 , les rescapés d'une expérience ne devaient pas survivre, et ces rescapés aux expériences étaient liquidés et assassinés dans le bloc 46 par les procédés habituels que nous ont déjà décrits d'autres de mes camarades, c'est à dire la piqûre de phénol intra-cardiaque IO centimètres cubes de phénol pur intra-cardiaque, était le procédé habituel d'extermination à Buchenwald .

LE PRESIDENT.- La traduction russe ne passe pas voulez-vous répéter ?

LE TEMOIN.- Je répète que les hommes qui survivaient à une expérience au bloc 46 suivant la tradition et les habitudes qui régnaient dans ce bloc 46, ne pouvaient pas survivre à une expérience . Une fois l'expérience considérée comme terminée, ces rescapés aux expériences étaient assassinés . Ils étaient liquidés par les procédés habituels en vigueur au camp de Buchenwald, dont certains de mes camarades ont déjà parlé .

M.DUBOST.- N'allez pas si vite, l'interprète suit mal .

LE TEMOIn.- A Buchenwald la liquidation se faisait par l'injection intra-cardiaque, c'est à dire en plein coeur de phénol pur, d'acide phénique, à raison de IO deux fois 5, centimètres cubes .

LE PRESIDENT.- Monsieur Dubost vous a déjà dit que les proportions de ces injections ne nous intéressaient pas particulièrement ici; n'entrez pas dans les détails .

H0482-0075

DR.BALACHOWSKY.- Je vais vous parler d'autres détails qui sont susceptibles de vous intéresser . Ce sont des expériences d'ordre psychothérapique, utilisation de produits chimiques pour guérir le typhus, toujours dans les mêmes conditions au bloc 46 . A ces expériencesont collaboré des industries allemandes, notamment y ont collaboré la I G Farben Industrie, qui a fourni un certain nombre de médicaments pour être expérimentés au bloc 46 . Parmi les professeurs qui fournissaient ces médicaments, sachant qu'ils allaient être utilisés au bloc 46 figurent le professeur Lautschlaeger:de Francfort .

Voici par conséquent pour la question du typhus. Je passe sur les expériences au phosphore utilisées surtout sur des détenus d'origine russe . Ces brulures au phosphore faites au bloc 46 l'étaient sur des détenus russes pour la raison suivante : des bombes lancées en Allemagne par l'aviation alliée provoquèrent des brûlures sur la population civile et sur les militaires, brûlures qui guérissaient mal Par conséquent, les Allemands recherchaient toute une série de médicaments susceptibles d'am éliorer la cicatrisation des plaies provoquées par ces brûlures . C'est ainsi que ces expériences furent instaurées au bloc 46 sur des détenus russes qui furent artificiellement brûlés par des produits à base de phosphore et ensuite soignés par différents médicaments fournis par l'industrie allemande .

Expériences sur les hormones sexuelles .

M.DUBOST.- Quelles furent les conséquences de ces expériences ?

R.- Les expériences se terminaient toujours dans ce cas par la mort .

Q.- Toujours par la mort . Chaque expérience équivaut à un assassinat dont le responsable est les SS

H0482 – 0076

dans leur ensemble ?

R.- Dont sont responsables ceux qui ont instauré cette institution .

M.DUBOST.- C'est à dire les SS dans leur ensemble et le corps médical allemand en particulier .

R.- Absolument puisque les ordres ~~précédents~~ venaient du Versucherungsection N° 5 . Les SS étaient responsables puisque ces ordres venaient de cette section à Leipzig , par conséquent de la direction suprême des ØØ Waffen SS .

Q;- Je vous remercie . Quelles ont été les conséquences des expériences faites sur les hormones sexuelles

R.- Elles ont été moins graves . Ce sont des expériences ridicules d'ailleurs, au point de vue scientifique . Nous avions à Buchenwald un certain nombre d'homosexuels, c'est à dire des hommes qui furent condamnés par les tribunaux allemands pour leur vice . Ces homosexuels étaient envoyés dans les camps de concentration et notamment à Buchenwald, mélangés avec les autres détenus .

Q.- Notamment avec les détenus, dits politiques qui en réalité n'étaient que des patriotes ?

R.- Avec toutes sortes de détenus .

Q.- Tous étaient en contact avec les invertis allemands ?

R'- Absolument . Ils se distinguaient par le port d'un triangle de couleur rose .

Q.- Le port de ce triangle constituait-il un usage bien établi, ou au contraire y a-t-il eu un grand désordre dans la classification ?

H0482 - 0077

DR.BALACHOWSKY.- Au début , tout à fait au début, d'après ce que j'ai entendu dire, avant mon arrigée, il y avait de l'ordre dans les triangles, mais quand je suis arrivé à Buchenwald, à partir de janvier I944, il régnait le plus grand désordre dans les triangles, et beaucoup de gens ne portaient pas de triangle du tout .

M.DUBOST.- Ou encore portaient un triangle d'une autre catégorie que la leur ?

R.- Absolument . C'est le cas notamment pour beaucoup de Français, des Français qui étaient envoyés parce qu'ils étaient de droit commun ont fini par porter le triangle rouge des politiques .

Q.- Les droit commun allemands avaient un triangle de quelle couleur ?

R.- Ils avaient un triangle vert .

Q.- N'ont-ils pas fini eux-mêmes par avoir un triangle rouge ?

R.- Non, car les "droit commun" allemands étaient plus surveillés que les autres et portaient nettement le triangle vert .

Q.- Et dans les Kommandos ?

LE PRESIDENT.- Nous en avons déjà entendu parler .

M.DUBOST.- Il n'échappe pas au Tribunal que ces questions sont posées en réponse à d'autres questions posées par la défense ce matin, et qui tendaient à semer la confusion, non point dans l'esprit du Tribunal, mais dans l'esprit des témoins .

H0482-0078

DR.BALACHOWSKY.- Je puis vous répéter que nous avions un mélange absolu de nationalités, et un mélange absolu des catégories des détenus .

LE PRESIDENT.- C'est exactement ce que votre autre témoin a dit, tout était mélangé .

M.DUBOST.- Je pense que la déclaration de ce second témoin éclairera définitivement la religion du Tribunal quelles que soient les tentatives faites par la Défense pour nous induire en erreur .

Avez-vous eu connaissance des hommes tatoués ?

R.- Parfaitement .

Q.- Voulez-vous nous dire ce que vous en savez?

R.- Les peaux humaines tatouées étaient entreposées au bloc 2 qui s'appelait à Buchenwald la pathologie .

Q.- Y avait-il beaucoup de peaux humaines tatouées au bloc 2 ?

R.- Il y avait toujours des peaux humaines tatouées au bloc 2, je ne peux pas dire s'il y en avait beaucoup parce qu'il en venait et il en repartait, d'ailleurs, il n'y avait pas que des peaux humaines tatouées, il y avait des peaux humaines tannées tout simplement et qui n'étaient pas tatouées .

Q.- On avait donc écorché des humaines ?

R.- On avait prélevé la peau et on l'avait tannée

Q.- Continuez votre témoignage sur ce point .

R.- J'ai vu des SS. sortir du bloc 2, pathologie, avec des peaux tannées sous le bras . Je sais par mes camarades qui travaillaient au bloc 2 de la pathologie, qu'il y avait des commandes de peaux et ces peaux tannées étaient

H0482-0079

données en cadeau à certains gardes et à certains visiteurs qui s'en servaient pour relier certains livres .

M.DUBOST.- On nous a dit que Koch qui était chef à cette époque-là avait été châtié pour cet usage .

DR.BALATOWSKY.- Je n'étais pas témoin de l'affaire Koch qui s'est passée antérieurement à ma présence au camp .

Q.- Par conséquent, même après son départ, il y avait des peaux tatouées ou tannées ?

R.- Il y avait des peaux tatouées et tannées en permanence, puisque quand les Américains ont libéré le camp ils ont encore trouvé dans le camp au bloc 2 des peaux tatouées et tannées le II Avril I945 .

Q.- Où étaient tannées ces peaux ?

LE PRESIDENT.- Vous parlez trop vite, cela ne passe pas .

R.- Ces peaux étaient tannées au bloc 2 et peut-être aussi dans les bâtiments du crématoire qui n'étaient pas très loin du bloc 2 .

Q.- C'est donc, selon votre témoignage un usage constant qui s'est poursuivi même après l'éxécution de Koch ?

R.- Parfaitement . Cet usage s'est perpétué je ne sais pas dans quelles proportions .

Q.- Avez-vous été témoin des visites faites au camp par des personnalités allemandes et quelles étaient ces personnalités ?

H0482 - 0080

DR.BALACHOWSKY.- Je peux vous répéter quelque chose à propos de Dora en ce qui concerne les visites .

M.DUBOST.- Je vous demande pardon, il me reste une chose à vous demander au sujet des peaux . Etes-vous au courant de la condamnation de Koch ?

R.- Je suis au courant de la condamnation Koch par les rumeurs et par les témoignages que j'ai pu entendre de la part de mes vieux camarades qui se trouvaient dans le camp , mais personnellement je n'ai pas été témoin de cette affaire .

Q.- Peu importe, il me suffit de savoir que même après sa condamnation, il y avait toujours des peaux tatouées et tannées .

R.- Parfaitement .

Q.- Vous êtes formel ?

R.- Parfaitement . Meme après sa condamnation on a continué à voir des peaux tatouées et tannées .

Q.- Voulez-vous nous dire quelles visites étaient faites au camp par des personnalités allemandes et quelles étaient ces personnalités ?

R.- Les contacts entre l'extérieur, c'est à dire les civils allemands et même les militaires allemands et l'intérieur du camp de concentration, s'établissaient aussi bien par la voie des départs et des permissions de certains détenus politiques qui pouvaient obtenir de la part des SS d'aller passer quelque temps dans leur famille, et inversement il y avait des visites de la part de gens de la Wehrmacht par exemple à l'intérieur du camp . Au bloc 50 nous avons eu la visite des aspirants de la Luftwaffe . Ces

H0482-0081

aspirants de la Luftwaffe, par conséquent de l'armée régulière allemande ont passé à travers la camp et ont pu se rendre compte à peu près de tout ce qui s'y passait .

M.DUBOST.- Que venaient-ils faire au bloc 50 ?

R.- Ils venaient simplement visiter les installations, invités par le Sturmbannfuhrer Schule . Nous avons eu plusieurs visites .

Q.- Quelles étaient ces installations ?

R.- Installations pour la fabrication du vaccin, installations de laboratoires .

Q.- Merci .

R.- Il y a eu aussi d'autres visites, notamment des infirmières allemandes de la Croix-rouge qui ont visité ce bloc au mois d'Octobre I944 .

Q.- Avez-vous su le nom de personnalités allemandes ayant visité le camp ?

R.- Personnalités si l'on veut, notamment le Erbe Prinz zu Waldeck und Pyremont qui était un obergruppenfuhrer des Waffen SS et le polizifuhrer pour Hesse et Thuringe qui a visité le camp à plusieurs reprises, aussi bien le bloc 46 que le bloc 50 . Il s'intéressait beaucoup aux expériences .

Q.- Etes-vous au courant de l'attitude des internés quelques instants avant la libération du camp par les troupes américaines .

R.- Les internés à l'intérieur du camp de Buchenwald se doutaient de la libération qui devaient intervenir d'un moment à l'autre, le II Avril , au matin, il régnait

H0482-0082

un ordre parfait et une discipline exemplaire . On avait caché au prix d'extêmes difficultés et dans le plus grand secret desarmes, caisses de grenades et environ 250 fusils qui étaient répartis en deux groupes : un lot à l'hopital d'environ I00 fusils et un lot dans mon bloc d'environ I50 fusils, et des caisses de grenades . Dès que les Américains ont commencé à apparaitre au bas du camp de Buchenwald , le II Avril à 3 heures de l'après midi, les prisonniers politiques groupés en formation ont pris les armés et ont amené ou fusillé ceux qui résistaient de la plupart des gardes SS du camp . Ces gardes avaient beaucoup de mal à fuir , car ils emportaient des rucksacs chargés de butin, c'est à dire d'objets volés, de vols accomplis aux dépens des prisonniers durant le temps pendant lequel ils ont gardé le camp .

M.DUBOST.- Je vous remercie . Je n'ai plus de questions à poser à ce témoin .

LE PRESIDENT.- Nous allons suspendre la séance pendant I0 minutes .

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE DE I5.35 A I5.45

M.DUBOST.- Je n'avais plus de questions à poser au témoin, Monsieur le Président .

LE PRESIDENT.- Le ministère public Russe a-t-il des questions à poser ? le Ministère public anglais ? le Ministère public des Etats-Unis ?

Les avocats de la défense veulent-ils poser des questions au témoin ?

DR.KAUFMANN.- Etes-vous spécialiste dans les questions de recherches ?

LE TEMOIN.- Oui . Je suis spécialiste dans les

H0482-0083

questions de recherches .

DR KAUFFMANN.- Etait-ce votre avis que le traitement que l'on appliquait à ces gens-là n'avait pas de sens ?

LE TEMOIN.- Il n'avait pas de sens scientifique il n'avait qu'un sens pratique, il permettait de vérifier la valeur de certaines fabrications .

Q.- Vous pouvez peut-être vous faire une opinion étant donné que vous-même avez approché ces hommes . Avez-vous approché ces hommes ou non ?

R.- J'ai approché ces gens de très près, puisque dans le bloc 50 j'étais chargé d'une partie de cette fabrication du vaccin, par conséquent je me suis très bien rendu compte du type d'expérience que l'on faisait au bloc 46 et de la raison de ces expériences . Je me suis rendu compte également de la nullité presque complète des médecins SS , et de la facilité avec laquelle nous avons pu saboter le vaccin de l'armée allemande .

Q.-Ce devait être terrible ce que l'on a fait à ces gens-là avant qu'ils ne meurent .

R.- Ces gens ont certainement terriblement souffert surtout dans le cas de certaines expériences .

Q.- Pouvez-vous nous confirmer cela de votre propre expérience, ou bien l'avez-vous entendu dire ?

R. J'ai vu au bloc 50 toujours, des photographi prises au bloc 46 de brûlures au phosphore et il n'y avait pas besoin d'être médecin spécialiste pour se rendre compte/que de ce des patients dont les chairs ont été brûlées jusqu'à l'os ont dû endurer .

H0482-0084

DR KAUFMANN.- Dans votre conscience, vous étiez certainement révolté contre ces choses-là ?

DR BALACHOWSKY.- Absolument .

Q.- Alors je vous demande comment vous avez pu donner suite aux ordres qui vous faisaient aider ces gens d'une façon quelconque ?

R.- Oh, c'est très simple, quand je suis arrivé au camp de Buchenwald en déportation, je n'ai pas ~~dénié~~ caché mes qualités, j'ai simplement dit que j'étais un "laborant", c'est à dire un homme qui est habitué aux techniques de laboratoire , n'ayant pas de spécialité définie, je fus envoyé à Dora où le régime SS m'a fait perdre 30 kilos en deux mois et m'a conduit à une anémie...

Q.- Je parle uniquement de Buchenwald, Je ne veux rien savoir de Dora . Je vous demande ...

R.- Ce sont des détenus de Buchenwald par leurs relations à l'intérieur du camp, qui m'ont fait revenir au camp de Buchenwald . C'est M.Julien Cain , français, Directeur de la Bibliothèque nationale qui a signalé ma présence à un détenu politique allemand , Walter Kummilscheim / qui était secrétaire au bloc 50 , et c'est lui qui a signalé la présence sans que je le sache et sans que j'aie parlé d'un spécialiste français à Dora . C'est la raison pour laquelle les SS m'ont rappelé de Dora pour travailler au bloc 50 ..

Q.- Je vous demande pardon de vous interrompre mais je ne veux pas tirer les choses en longueur , je veux bien croire que tout ce que vous avez dit est vrai, à savoir, la raison pour laquelle vous avez été à Dora et vous êtes revenu ensuite à Buchenwald , mais ma demande

H0482-0085

est différente . Je vous pose une question . Vous avez su que ces hommes étaient traités inhumainement . L'avez-vous su, oui ou non . Je vous demande de dire oui ou non .

DR.BALACHOWSKY.- Je réponds à la question .

Quand je suis arrivé au bloc 50 j'ignorais tout, et du bloc 50 et des expériences . Ce n'est que par la suite, quand j'ai été au bloc 50 , avec le temps et avec les relations que j'ai pu me faire dans le bloc que j'ai pu connaitre les détails des expériences .

DR.KAUFMANN.- Et quand vous étiez au courant des détails des expériences , que vous en avez eu pleine connaissance , étant donné que vous étiez médecin, est-ce que votre conscience n'a pas eu une grande pitié de ces pauvres créatures .

R.- Ma pitié était très grande, mais il n'y avait pas à avoir de pitié ou non, il fallait exécuter à la lettre les ordres qui vous étaient donnés, ou bien disparaitre .

Q.- Bien . Vous dites en somme que si d'une façon quelconque vous n'aviez pas exécuté les ordres qui vous avaient été donnés, vous auriez été tué ?

R.- Sans aucun doute . D'autre part mon travail consistait dans la fabrication du vaccin et jamais, pas plus qu'aucun autre détenu du bloc 50 nous n'avons pénétré au bloc 46 pour assister directement à des expériences . Nous ne savons ce qui s'est passé concernant les expériences que par les fiches qui sortaient du bloc 46 et qui étaient officiellement enregistrées au bloc 50 .

Q.- Je crois qu'il n'y a pas de différence dans la conscience si l'on voit la souffrance devant ses yeux , ou bien si on en a connaissance d'une façon irréfut

H0482 - 0086

ble , à savoir que dans ce même camp il se passe des choses inhumaines et que des gens en meurent .

Une autre question ...

LE PRESIDENT.- Quelle est la question que vous venez de poser ?

LE TEMOIN.- Pardon je voudrais répondre à la dernière question .

DR.KAUFMANN.- Ce n'est pas une question .

LE TEMOIN.- Je voudrais répondre à cette observation .

DR.Kaufmann.- Je n'ai pas besoin de votre réponse .

DR.BALACHOWSKY.- Je tiens à la donner .

LE PRESIDENT.- Répondez à la question si vous voulez .

R.- La souffrance dans les camps était partout elle n'était pas seulement dans les blocs d'expérience . Elle était dans les blocs de quarantaine , elle était chez tous les hommes qui tous les jours mouraient par centaines . La souffrance régnait partout dans les camps de concentration .

DR.KAUFMANN.- Est-ce que l'on ne devait pas parler de ces expériences ? Y avait-il un ordre dans ce sens ?

R.- En principe les expériences étaient absolument secrètes . Une indiscrétion sur les expériences pouvai entrainer la mort à tout instant . Je dois ajouter que nous étions très peu nombreux à connaitre les détails des

H0482-0087

expériences .

DR.KAUFMANN.- Vous avez parlé des visites de ces camps . Vous avez dit que par exemple des infirmières de la Croix-rouge y avaient été, qu'il y avait eu des membres de la Wehrmacht et également des prisonniers politiques . Je voudrais savoir si vous étiez irréfutablement présent lors de ces visites à l'intérieur du camp ?

DR.BALACHOWSKY.- J'étais absolument présent aux visites dont je parle à l'intérieur du camp .

H0482-0088

29/I/46 16 H 17 H

°° I

Q. - Les visiteurs de ce camp ont-ils vu que l'on a donné, par exemple des injections cardiaques, ou ont-ils vu que des morceaux de peau humaine était tannés. Est-ce que ces gens étaient présents quand il y avait des mauvais traitements ?

R. - Je ne peux pas répondre affirmativement à cette question car les visiteurs venaient à mon bloc et je ne peux signaler que la présence des visiteurs qui sont passés par mon bloc. Il fallait traverser presque entièrement le camp. Je ne sais pas où les visiteurs pouvaient aller soit avant soit après la sortie de mon bloc.

Q. - L'un de vos camarades vous a dit, peut-être, que ces visiteurs avaient assisté à des excès de cette sorte ? Oui ou non ?

R. - Je ne comprends pas la question, voulez-vous la répéter s'il vous plait.

Q. - Est-ce que l'un de vos camarades vous a fait part du fait que les visiteurs du camp avaient assistés eux-mêmes à ce genre d'excès ?

R. - Jamais je n'ai entendu dire que les visiteurs aient assisté aux expériendes ou à ce genre d'excès. La seule chose que je puis dire en ce qui concerne les peaux tannées, que j'ai vu de mes yeux, des SS sous-officiers ou officiers - je ne peux pas me rappeler exactement si c'étaient des officiers ou des sous-officiers - sortir du bloc II avec des peaux tannées sous le bras, mais il s'agissait de S$_S$, il ne s'agissait pas de visiteurs dans le camp.

Q. - Est-ce que ces visiteurs, et particulièrement les infirmières de la Croix-Rouge, ont su que ces expé

H0482 - 0089

riences médicales n'avaient aucun but ou bien n'ont-ils vu au laboratoire que la préparation ou l'installation destinée à ces expériences ?

R. - Je répète encore que ces visiteurs ne sont venus dans ma section de laboratoire où ils ont vu ce qui s'y faisait, c'est à dire du remplissage stérile de flacons, mais je ne peux pas dire ce qu'elles ont vu après ou avant. Je sais seulement que ces visiteurs dont je parle, des aspirants de la Luftwaffe ou des visiteurs de la Croix-Rouge, ont visité toute l'installation du bloc. Elles ont certainement su, quand même, que le était l'origine de cette fabrication et que des hommes pouvaient servir aux expériences puisqu'il y avait des tableaux, des graphiques, qui indiquaient la marche des fabrications en partant des hommes, mais il pouvait s'agir de prélèvements de sang à la base venant de malades du typhus et non pas de malades artificiellement inoculés par le typhus.

Je crois sincèrement que ces visiteurs ignoraient dans l'ensemble les atrocités sous forme d'expériences qui se passaient au bloc 46, mais il est impossible pour des visiteurs qui pénétraient dans le camp de ne pas voir l'état lamentable, horrible dans lequel se trouvait l'ensemble de la population des détenus du camp.

Q. - Savez-vous si des voyageurs - je veux dire par là des détenus de passage dans le camp - étaient au courant de votre situation dans le camp et s'ils pouvaient parler des conditions de vie à l'intérieur du camp ?

R. - Tous les camps de concentration ont été au fond, de vastes camps de passage. La population s'y renouvellait constamment, passait d'un camp à l'autre, allait

et revenait, par conséquent, il y avait toujours des figures nouvelles. Mais la plupart du temps, ces détenus étaient à part de nos camarades que nous connaissions avant la détention ou de nos autres camarades, et nous ignorions l'ensemble de la masse qui rentrait dans les camps ou qui en sortait.

Q. - Je ne me suis peut-être pas très bien expliqué. Voilà ce que je veux dire : ainsi que vous l'avez dit, il y avait des détenus politiques qui venaient un certain temps et qui pouvaient quitter le camp quelquefois. Ces détenus savaient-ils ce qui se passait, les excès qui avaient lieu dans le camp ? S'ils le savaient, pouvaient-ils en parler dans le reste de l'Allemagne ?

R. - Les détenus politiques, extrêmement peu nombreux et tous de nationalité allemande, qui ont pu avoir des permissions étaient des détenus à qui les SS avaient confié des postes importants dans le camp, qui avaient 10 ans au moins d'incarcération dans le camp. C'est par exemple le cas de Karl, le kapo, le chef de bloc de la cantine du camp de Buchenwald, cantine des WaffenSS qui avait la responsabilité de la cantine et qui a eu 15 jours de permission pour passer dans sa famille, chez lui, dans la ville de Zeitz Ce kapo de la cantine par conséquent était libre pendant ces 10 jours et a pu dire à sa famille tout ce qu'il avait à dire mais j'ignore absolument quelle était sa conduite.

Ce que je peux dire ~~évidemment~~, c'est que, évidemment, il devait faire preuve de prudence. En tous les cas, les détenus qui avaient la permission de partir étaient de vieux détenus, comme je le répète, qui étaient au courant d'à peu près tout ce qui se passait dans le camp, y compris les expériences.

H0482-0091

Q. - Une dernière question encore : d'après les descriptions que vous m'avez faite, si ces gens dans leur famille avaient commis des indiscrétions, ne croyez-vous pas que ces indiscrétions auraient été suivies de la peine de mort.?

R. - Il est évident que s'il y avait eu des indiscrétions de ce genre de la part de la famille ou tout au moins si ces indiscrétions étaient arrivées à la connaissance des SS (car des indiscrétions de ce genre peuvent se répéter entre gens que l'on connait) mais si ces indiscrétions avaient été sues par les WaffenSS, il est évident que ces détenus risquaient la peine de mort.

DR KAUFFMANN - Je vous remercie.

°
° °

LE PRESIDENT. - Monsieur Dubost ?
Est-ce qu'un autre avocat veut poser des questions ?

Dr BABEL. - (avocat des SS et des SD)
Je prends position. On m'a dit que j'avais mauvaise presse. Je ne suis pas ici pour la bonne ou mauvaise opinion de la presse mais pour faire mon devoir en qualité de défenseur. Je pense que ceci n'a rien à voir avec le procès et que ma presse même n'a rien à voir là-dedans.

Cette guerre m'a amené tellement de souffrances et de malheurs, je n'ai aucun désir de soutenir quelqu'un ayant pris part personnellement à ce malheur et au malheur de toute une génération et de tout un peuple. Je ne désire pas essayer de tirer d'affaires quelqu'un qui mérite un chatiment...

H0482 - 0092

LE PRESIDENT. - Docteur Babel...

DR BABEL. - Je suis d'avis qu'un jugement équitable doit être rendu et que les accusés doivent être jugés. Est-ce que je peux encore dire quelque chose ?

LE PRESIDENT. - S'il vous plait, reprenez votre siège, ce n'est pas l'heure de faire un discours.

DR BABEL. - Mais pourtant je proteste contre la réflexion qui m'a été faite par le représentant de l'accusation.

LE PRESIDENT. - Un moment, revenez.

Je ne sais pas ce que vous voulez dire. Ecoutez-moi. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire lorsque vous me dites que vous n'êtes pas protégé contre le Ministère Public. Le Ministère Public avait fait appeler ce témoin et les avocats ont eu l'occasion de le contre-interroger. Je ne comprends pas votre protestation.

DR BABEL. - Monsieur le Président, je suis au courant des débats vis à vis de l'Angleterre, de l'Amérique et de la France, mais d'après le droit pénal allemand il est d'usage que des reproches qui sont faits à un défenseur, celui-ci puisse s'en justifier et qu'il s'adresse pour cela au Président. C'est pourquoi je m'attendais à ce que ce soit le cas ici. Puisque ce ne l'est pas, excusez-moi si j'ai heurté la méthode de procédure, je n'étais pas au courant.

LE PRESIDENT. - Quelle accusation injuste mentionnez-vous ?

DR BABEL. - Le représentant de l'accusation m'a dit que j'avais posé des questions de façon à troubler le témoin. En ce qui me concerne personnellement, je ne parle

H0482 - 0093

pas des autres avocats, la défense s'est trouvée atteinte par là.

LE PRESIDENT. - Je crains de ne pas comprendre ce que vous voulez dire.

DR BABEL. - Monsieur le Président, je regrette beaucoup, mais je crois que je ne puis pas vous convaincre. La mentalité allemande n'est sans doute pas de votre ressort dans ce cas là. Chez nous c'est tout différent de chez vous. Je n'ai pas du tout voulu vous offenser, Monsieur le Président. Je voulais simplement prouver que ce reproche était tout à fait injustifié.

LE PRESIDENT. - Docteur, Babel, je comprends que l'Avocat Général vous a dit quelque chose. Que vous a-t-il dit?

DR BABEL. - L'Avocat Général a dit que par les questions que j'avais posées, j'avais essayé de troubler le témoin et en conséquence, il a dit que je faisais quelque chose d'incorrect. Je ne suis pas là pour amener du trouble dans l'esprit des témoins mais au contraire pour aider le Tribunal à faire ressortir la vérité. On ne peut pas faire une chose pareille en amenant du trouble dans l'esprit du témoin.

LE PRESIDENT. - Je comprends maintenant, je ne pense pas que l'Avocat Général ait voulu accuser votre conduite. Si c'est tout ce que vous voulez dire, je comprends très bien votre but.

Avez-vous l'intention de poser des questions à ce témoin ?

DR BABEL. - Oui, je vais poser une question.

Q. - Vous avez dit que dans le camp 46, ou 56 - l'un des deux - on avait apporté dans ce bloc 50 fusils.

H0482 - 0094

R. - C'est nous les détenus qui les avions cachés.

Q. - Dans quel but ?

R. - Dans le but de vendre notre peau au dernier moment. J'ai dit que nous avions cachhé ces fusils dans le but de vendre notre peau c'est-à-dire de nous défendre jusqu'à la mort au lieu d'être exterminés comme l'ont été la plupart de nos camarades dans les camps, par le lance-flammes ou la mitrailleuse. Dans ce cas, nous nous serions défendus avec les fusils que nous avions cachés de toute façon.

Q. - Vous disiez : nous, les détenus ?

R. - Les détenus à l'intérieur du camp.

Q. - Quels étaient les détenus ?

R. - Nous, les politiques

Q. - Est-ce qu'ily avait des Allemands ?

R. - Il y avait toutes les nationalités. Car, il y avait dans le camp, ce que les SS ignoraient, une organisation internationale et secrète de défense avec des bataillons de choc.

Q. - En somme, les détenus allemands aussi vous ont aidés dans cette affaire ?

R. - Des détenus allemands faisaient partie également de ces bataillons de choc, des détenus politiques allemands, et notamment de vieux communistes allemands qui avaient 10 ans d'incarcération et qui ont été d'excellents éléments dans les derniers moments du camp.

Q. - Oui, c'est cé que je voulais savoir. En somme, à l'exception, de ceux qui étaient marqués en vert,

H0482 - 0095

vous vous êtes mis daccord avec vos co-détenus même s'ils étaient allemands et vous vous êtes bien entendus ensemble. Vous avez tenté quelque chose avec eux.

R. - La question des " verts " ne s'est pas posée, car les SS ont évacué les verts avec eux dans les derniers jours qui pont prédédé la libération du camp. Ils les ont presque tous exterminés, en tout cas, ils ont quitté le camp et nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus. Sans doute s'en cache-t-il encore des éléments parmi la population allemande.

Q. - Ma question ne concernait pas les verts mais bien davantage les détenus politiques allemands.

R. - Les détenus politiques allemands, français, russes, hollandais, belges, luxembourgeois ont formé à l'intérieur du camp des bataillons de choc secrets qui ont pris les armes à la dernière minute et collaboré à la libération ~~deux~~ du camp. Ces armes étaient cachées, elles venaient des usines de fabrication d'armes de Guslow qui se trouvaient à proximité du camp. Ces armes étaient volées par les travailleurs qui travaillaient à ç cette usine qui chaque jour rapportaient, soit une crosse cachée dans leurs vêtements, soit un canon de fusil, soit une culasse, et secrètement, avec d'immenses difficultés, on a remonté ces fusils complètement, avec les différentes pièces puis caché ces fusils. Ce sont ces fusils qui nous ont servi dans les derniers jours de la vie du camp.

DR BABEL. - Je vous remercie, je n'ai plus de questions à poser.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'un autre avocat allemand veut poser des questions ?

H0482-0096

Avez-vous des questions, Monsieur Dubost?

M. DUBOST. - Je n'ai plus de questions, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Le témoin peut se retirer.

(on fait sortir le témoin)

M. DUBOST. - Ces deux journées de témoignage nous dispenseront, Messieurs, de vous donner de longues lectures de documents que nous avons rassemblés puisqu'aussi bien, si j'ai compris, le siège du Tribunal est fait...

LE PRESIDENT. - La traduction ne passe pas. Pouvez-vous répéter ce que vous avez dit.

M. DUBOST. - Volontiers, Monsieur le Président.

Ces deux jours de témoignages nous dispenseront de poursuivre plus longuement nos lectures puisqu'il semble établi, aux yeux du Tribunal, que dans tous les camps, les excès et les sévices, les crimes dont la description vous a été faite par nos témoins se sont identiquement répétés et ont ainsi témoigné d'une volonté supérieure prenant son origine au sein même du gouvernement, volonté systématique d'extermination et de terreur dont l'Europe entière, l'Europe occupée dans sa totalité a souffert.

Nous nous contenterons par conséquent de déposer rapidement ces documents que nous avons rassemblés sans vous en donner autrement lecture en nous contentant d'une très brève analyse lorsqu'ils seront susceptibles de vous apporter...

LE PRESIDENT. - Vous comprennez que le Tri-

H0482 - 0097

binal est satisfait des preuves qu'il a entendues jusqu'à présent. Mais, naturellement, il s'attend à entendre des preuves de la part des accusés et naturellement, il suspendra son jugement jusqu'à ce qu'il ait entendu ces preuves. Comme je vous le signalais hier, je crois que, selon l'article 24 E de la Charte, vous aurez l'occasion de demander au Tribunal des preuves supplémentaires selon ce que les accusés vous diront. Le Tribunal n'a pas d'avis précis, il attend d'écouter les accusés.

M. DUBOST. - J'entends bien, Monsieur le Président, mais je pense que les témoignages que nous vous avons apportés, les preuves testimoniales que nous vous avons présentées pendant ces deux jours constituent l'une des pièces essentielles de notre accusation, aussi, cela nous permettra-t-il d'abréger singulièrement la présentation de nos documents que nous nous contenterons de vous présenter par analyse ou par de très brefs extraits.

Nous en étions restés à la description des transports, des conditions dans lesquelles ils étaient faits, au moment où nous avons commencé à faire entendre nos témoins. Dans le but d'établir quels sont, parmi ces accusés ceux qui sont spécialement responsables de ces transports, je dépose le document UK 56, signé de Jodl et ordonnant de déporter des Juifs du Danemark. Il figurera parmi les documents sous le n° 335.

LE PRESIDENT. - Je crois qu'il vaut mieux que vous mettiez vos écouteurs.

J'ai deux livres devant moi.

M. DUBOST. - C'est dans le premier livre de documents.

H0482-0098

LE PRESIDENT. Sur la déportation ?

M. DUBOST. - C'est cela, la déportation.

LE PRESIDENT. - Quand donc ces livres ont-ils été remis ?

M. DUBOST. - Ces livres ont été remis samedi, Monsieur le Président.

Je continue l'exposé d'une question qui a été interrompue samedi à la suspension d'audience à 17 heures. Ce document UK 56 est un télégramme transmis en clair avec la mention " Document Secret ". C'est le 8 ème de votre premier livre. Son paragraphe deux et le suivant :

" La déportation des Juifs..."

LE PRESIDENT.- Un moment, quelle page ?

M. DUBOST. - Si le Tribunal pense que la présence de notre interprète secrétaire pourrait l'aider à trouver les documents ?...

LE PRESIDENT. - Poursuivez.

M. DUBOST. - Dernier paragraphe :

" La déportation des Juifs doit " être entreprise par le Reichsfuehrer SS qui, pour ce fait, enverra deux bataillons au Danemark.

" Pour autorisation.

" Signé : JODL "

Il y a ici une éxécution d'un acte politique par un organisme militaire ou du moins par un chef appartenant à un organisme militaire : Le Grand Etat Major Allemand. Cette charge atteint donc à la fois Jodl et le Grand

H0482 - 0099

29/I/46 I6 H I7 H

°° I2

Etat Major.

Nous avons déposé sous le n° 324, dans le courant de l'audience de samedi après-midi, un extrait du rapport du gouvernement hollandais. Le Tribunal trouvera dans ce rapport des Juifs hollandais détenus à Westerborck.

Première page, deuxième paragraphe :

LE PRESIDENT. - Monsieur Dubost, est-ce dans le même livre ?

M. DUBOST. - Dans le même livre, Monsieur le Président, n° 224, qui est devenu 324 par sondépôt. C'est un extrait du rapport du gouvernement hollandais paragraphes 2 et 3.

" Tous les Juifs hollandais d
" dont les Allemands s'emparaient étaient rassemblés au
" camp de de Westerborck "

Paragraphe 3 :

" Peu à peu tous les internés de Westerborck
" furent déportés en Pologne. "

Les conséquences de ces transports faits da dans des conditions qui vous ont été décrites par des témoins ont-elles besoin d'être rappelées alors que trois témoins sont venus vous dire que chaque fois que l'on ouvrait les wagons, on sortait d'abord de nombreux cadavres pour découvrir derrière eux quelques survivants.

Le document français 115, qui est le rapport du Professeur Richet, figure aussi dans votre premier livre de documents, sous le n° 115, c'est le 13 ème document de ce lire, page 6, Le Professeur Richet répète ce que nous ont dit les témoins.

H0482-0100

LE PRESIDENT. - Quel paragraphe ?

M. DUBOST. - Dernier paragraphe de la page6 Le Professeur Richet répète ce que nous ont dit les témoins: les déportés étaient de 75 à 120 par wagon. Dans chaque transport mouraient des hommes. Le fait est une tradition à Buchenwald où 25 % des hommes au moins avaient succombé en venant de Compiègne pour un trajet de 60 heures en moyenne. Ce témoignage concorde avec celui de Dachau et avec celui de Madame Vaillant-Couturier, avec celui du Professeur Dupont.

Le témoignage de Blaha figure même dans votre livre de documents sous le numéro PS-3249. C'est la deuxième déclaration de Blaha, le deuxième document de votre livre. Nous avons entendu Blaha, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de relire ce qu'il nous adéclaré en substance

LE PRESIDENT. - Non.

M. DUBOST. - Un transport effroyablement célèbre est celui de Dachau pendant le mois d'août et le mois de septembre 1944, alors que de nombreux convois partis de France, généralement des camps de Bretagne, arrivèrent dans ce camp avec de 4 à 500 morts sur près de 2.000 hommes par train. Ces indications nous sont données par le document F-140 qui figure toujours dans votre premier livre de documents, dans votre deuxième livre de documents, page 8 de votre deuxième livre de documents. La première page de ce document indique - et je la cite pour ne plus avoir à y revenir - dans le 4 ème paragraphe qui a trait à Auschwitz " Il est mort environ 7 millions de personnes dans ce camp. " C'est la page 5 de votre livre de documents, avant-dernier paragraphe, au milieu, document 406, qu'il n'est pas nécessaire de déposer après les témoignages recueillis. Il ne fait que répé-

H0482-0101

ter les conditions dans lesquelles ont été effectués les transports dont Madame Vaillant-Couturier vous a donné la description.

Le document 174, page 16, indique qu'un train...

LE PRESIDENT. 4 Monsieur Dubost, page 16 sur mon document ?

M. DUBOST. - C'est le livre de documents... Ce document indique, page 16, que dans le convoi du 2 juillet 1944, parti de Compiègne, des scènes de folies et des rixes se produisirent entre détenus et que plus de 600 moururent entre Compiègne et Dachau. C'est de ce convoi qu'il était question dans le document suivant, F-83 K, que nous déposons sous le numéro 337 et qui indique dans le procès-verbal du Docteur Louviers ; Reims, le 12 février 1945 (5ème page du document 83, dans le premier livre de documents)

LE PRESIDENT. - Un moment s'il vous plait.

M. DUBOST. -.Qui indique que ces détenus, dès leur passage à Reims étaient déjà... (c'est le 14 ème document de votre livre premier de documents) que dès leur passage à Reims, ces détenus étaient déjà...

LE PRESIDENT. - Quel paragraphe lisez-vous?

M. DUBOST. - 4 ème paragraphe de la 5 ème page. Dès leur passage à Reims, ces gens étaient déjà à moitié morts de soif.

7 ème page de ce document, 2 ème paragraphe

" 8 moribonds dont un religieux " sont extraits déjà à Reims de ces wagons. "

Ce convoi devait aller jusqu'à Dachau, à

quelques kolomètres de Compiègne, de nombreux morts déjà dans chaque wagon.

Le document RF-320, page 21, c'est le livre remis ce matin et déposé comme document officiel, sous le numéro 324, pages 21 à 24 , multiplie les exemples des conditions abominables dans lesquelles nos compatriotes furent transportés de France en Allemagne. (page 21, tout en haut de la page)

" En gare de Brême, l'eau nous " a été refusée par la Croix-Rouge allemande "

2ème paragraphe :

" Nous étions morts de soif. A " Breslau, les détenus ont à nouveau supplié les infirmières " de la Croix-Rouge allemande de nous donner un peu d'eau. " Elles sont restées insensibles à nos supplications " etc...

Pour empêcher les évasions, au mépris de tous les sentiments de pudeur les plus naturels et les plus élémentaires, on obligeait les déportés , dans de nombreux convois, à se dépouiller de tous leurs vêtements, ainsi voyagèrent-ils pendant de nombreuses heures, tout nus de France en Allemagne. Un témoignage en est donné par le document officiel, déjà déposé sous le numéro 274, page 17 du texte en français, 2 ème paragraphe.

LE PRESIDENT. - 274 ou 214 ?

M. DUBOST. - 274, c'est cet ouvrage broché, page 17 , 2 ème paragraphe :

" L'un des moyens employé pour " empêcher les évasions ou en représailles de celles-ci, fut " de faire déshabiller complètement les détenus."

Et l'auteur du rapport ajoute :

H0482-0103

°° I6

" cette sanction avait aussi
" pour but la dégradation morale de l'individu. "

Les témoignages les plus modérés rapportent que cet entassement d'hommes nus, ayant à peine la place de respirer était une vision horrible.

Lorsque des évasions, malgré ces précautions, avaient lieu, on prenait des otages dans des wagons et on les fusillait. Le témoignage en est fourni par le même document page 18, en haut de la page : 5 déportés furent exécutés ...

" c'est ainsi que furent enter-
" rés près de Montmorency 5 déportés du train du 15 août
" 1944 et que 5 autres de ce même train furent exécutés à
" coups de pistolet par des gendarmes allemands et des of-
" ficiers de la Wehrmacht à Domrémy. "

Est-il nécessaire d'ajouter à cette citation celle de l'autre document officiel, n° 320 que nous vous avons déjà soumis, page 20 vous lirez (page 11 du texte allemand) page 2 du document 32I

" Quelques jeunes gens furent
" choisis à la hâte. A leur arrivée dans la tranchée chaque gendarme s'empara d'un détenu,
" le plaqua contre la paroi de la tranchée et lui tira un
" coup de pistolet dans la nuque. "

C'est aux mêmes règles qu'obeirent les déportations au Danemark. Les Juifs danois furent particulièrement frappés. Un certain nombre d'entre eux alertés à temps purent s'enfuir en Suède, aidés par les patriotes danois. Malheureusement, 8 à 9.000 personnes furent appréhendés par les Allemands et déportés. On estime que 475 d'entre eux fu-

H0482-0104

°° I7

rent transportés par bateau et camions dans des conditions inhumaines, en Bohême et Moravie à Théresienstatt. Ceci résulte du document dancis déposé sous le numéro 666. Le Tribunal le trouvera dans le premier volume de son livre de documents et la citation que je viens de faire figure page 2 de ce document. C'est le 16 ème document de votre premier livre de documents , c'est l'avant dernier.

Pour ce pays, il est nécessaire de porter à la connaissance du Tribunal la déportation des garde-frontières. - page 3, 3 ème paragraphe, fin du dernier paragraphe -

" Dans la plupart des endroits,
" les policiers furent renvoyés aussitôt après avoir été
" désarmés. Seulement à Copenhague et dans les grandes vil-
" les de province, ils furent retenus et, partie par bateau,
" partie par camion de marchandise, emmenés vers le Sud de
" l'Allemagne. "

Puis, pour les garde-frontières, paragraphe suivant : (page 3 du document 666)

LE PRESIDENT. - Et quel paragraphe ?

M. DUBOST. - 3 ème paragraphe maintenant. 2 ème pour la Police et 3 ème pour les garde-frontières. (4 ème ligne, à la fin de la ligne) :

" Les policiers furent amenés
" au camp de concentration de Buchenwald. Ils furent logés
" là dans des conditions sanitaires indescriptibles. Une très
" grande proportion tombèrent malades. Environ 100 policiers
" et garde-frontières moururent et plusieurs portent encore
" des traces de leur séjour."

H0482-0105

Au terme de cette déportation, tous les citoyens des pays soumis de l'Ouest de l'Europe se retrouveront en compagnie d'ailleurs de leurs camarades d'infortune de l'Est dans les camps de concentration de l'Allemagne. Ces camps sont un moyen de réalisation de la politique d'extermination que poursuit l'Allemange depuis la prise du pouvoir par les nationaux socialistes. Cette politique d'extermination tend à s'en tenir au seul propos d'Hitler d'installer en Europe 250 millions d'Allemands sur les territoires voisins de l'Allemagne qui constituent l'espace vital de l'Allemggne.

La Police, l'Armée allemande n'osent plus fusiller leurs otages, ni l'une ni l'autre ne leur font cependant grâce. On les transporte à un rythmé de plus en plus accéléré depuis 1943 dans les camps de concentration allemands où tout est mis en oeuvre pour qu'ils disparaissent, depuis le travail exténuant jusqu'à la chambre à gaz.

Les recencements auxquels nous avons procédé en France permettent d'affirmer qu'il y eut plus de 250.000 déportés en France , 35.000 seulement sont rentrés. Le document 497, déposé sous le numéro 339 qui est le 3 ème du livre de documents indique que sur les 600.000 arrestations auxquelles les Allemands procédèrent en France, 350.000 furent faites en vue d'un internement en France ou en Allemagne. Ce document apporte au Tribunal ...

LE PRESIDENT. - Où est le document 430 ?

M. DUBOST. - Dans le livre que vous avez sous les yeux, Monsieur le Président, c''est le 3 ème de ce livre. Première page de ce document, 4 ème paragraphe :

H0482-0106

29/I/46 I6 H I7 H

°° I9

" Nombre total des déportés, 250.000

" Nombre des déportés rentrés;35.000 "

Page suivante, quelques noms des personnalités françaises déportées :

" Préfets :

Messieurs Bussières, Bonnefoy, disparus

" Généraux :

DeLestraing, exécuté à Dachau

Job, exécuté à Auschwitz

Frère, mort au Struthof

Bardi de Fourtou, mort à Neuengamme

Colonel Roger Masse, mort à Auchwitz.

" Hauts fonctionnaires :

Marquis de Moustier, mort à Neuengamme

Bouloche, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, mort à Buchenwald, sa femme morte à Ravensbruck, un de ses fils mort en déportation, son autre fils seul revenu de Flossenburg

Jean Devèze, Ingénieur des Ponts et Chaussées, disparu à Nordhausen

Pierre Block, Ingénieur des Ponts et Chaussées, mort à Auschwitz.

Madame Getting, fondatrice du Service social en France disparue à Auschwitz.

Parmi les Universitaires, les plus grands noms français, tels que Henri Maspero, Professeur au collège de France, mort à Buchenwald, Georges Bruhat, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, mort à Oranienburg, Professeur Vieille, mort à Buchenwald.... "

Il n'est pas possible de citer tous les intellectuels français exterminés par la fureur allemande. Parmi les médecins, nous devons cependant signaler la disparition du Directeur de l'hopital Rotschild et du Professeur Florence

H0482-0107

assassinés l'un à Auschwitz, l'autre à Neueugamme.

En ce qui concerne la Hollande, 110.000 citoyens ont été arrêtés , de religion israëlite, 5.000 seulement sont revenus.
16.000 patriotes ont été arrêtés, 6.000 seulement sont revenus. Au total, sur 126.000 déportés, 11.000 rapatriés après la libération.

En Belgique, 197.I50 déportés, à l'exclusion des prisonniers de guerre. En y comprennant les prisonniers de guerre : 250.000.

Au Luxembourg, 7.000 déportés, plus 700 Juifs. 4.000 Luxembourgeois, sur ces 4.000, 500 sont morts.

Ce sont les documents F-681,F-231,F-659 que nous déposons sous les numéros 343,341,342.

Au Danemark (F-666, déjà déposé, page 3): 6.I04 Danois furent internés, 583 moururent.

Il y eut des camps en Allemagne, et hors d'Allemagne. La plupart des camps servirent simplement au triage des prisonniers et je vous en ai entretenu déjà. Cependant, certains fonctionnèrent comme ceux d'Allemagne, parmi eux, il convient de signaler Westerborck en Hollande, qui fait l'objet du document F-222 déjà déposé sous le n° 324 et qui est le rapport officiel du gouvernement hollandais. Le camp de Amersoold, toujours en Hollande, fait l'objet du document 677, il sera déposé sous le n° 344, IIème du livre.

Ce que nous savons déjà par les témoignages directs du régime des camps d'internement nazis nous dispensera de vous donner lecture entière de ce rapport qui, au demeurant, est assez solumineux, et qui n'apporte pas de ren-

H0482-0108

seignements nouveaux notables sur le régime de ces camps.

Il y a aussi le camp de ~~XXXXXXXXX~~ Amersoold, Wught, en Hollande, puis en Norvège, le camp de Grini, Falstatt, celui d'Expetane et celui de S/ipsizen, qui font l'objet d'une description fournie par le gouvernement norvégien, dans le document 240, le 5 ème de votre livre de documents n° 1 et que nous avons déjà déposé. Le Tribunel me pardonnera de ne pas lui donner lecture de ce document qui, lui-même ne nous apprend rien d'autre que ce que les témoins nous ont déjà dit.

Les camps, comme d'ailleurs les camps hors d'Allemagne qui n'étaient pas seulement des camps de passage doivent être divisés en 3 catégories, aux termes mêmes des instructions allemandes qui sont tombées en notre possession. Vous trouverez ces instructions dans votre deuxième livre de documents, à la page 11 de ce livre qui est paginé lui-même d'une façon continue, pour faciliter vos recherches. C'est le document 1063 -PS que nous déposons sous le n° RF345 page 11 de votre deuxième livre de documents. Nous lisons :

" Le Reichsfuehrer SS et Chef
" de la Police du Reich allemand a donné son accord relatif
" au classement par catégorie des camps de concentration sui-
" vant la personnalité du détenu et du degré de danger qu'il
" représente pour l'Etat. Par conséquent, les camps de concen
" tration ont été placés dans les 3 catégories suivantes :

" catégorie I , pour les détenus coupables
" de délits mineurs.

" I a), pour les détenus âgés et ceux dont
" la santé ne permet le travail que sous certaines conditions

Catégorie II, (page 12 du 2 ème livre de d

documents) pour les détenus plus lourdement chargés, mais toutefois encore susceptibles de rééducation.

Catégorie III, pour tous les détenus dont les charges sont particulièrement lourdes.

A la date du 2 janvier 1941, date de ce document, l'administration allemande en répartissant les camps en 3 catégories, donne l'énumération dans chacune des catégories des principaux camps allemands. Il me parait inutile de revenir sur la répartition géographique de ces camps à l'intérieur de l'Allemagne puisqu'aussi bien mes collègues américains ont présenté un exposé complet de la question avec carte géographique à l'appui. L'organisation et le fonctionnement de ces camps sont réglés de façon à atteindre...

LE PRESIDENT. - Est-ce que votre exposé sera encore très long ?

M. DUBOST. - J'en ai pour cinq minutes, et nous aurions déblayé ce soir des détails sur lesquels il ne serait plus nécessaire de revenir demain matin. L'organisation et le fonctionnement de ces camps sont réglés de façon à atteindre un double but : le premier aux termes d'un document n° 285 qui figure à la page 14 du deuxième livre de documents sous les yeux du Tribunal a pour but de suppléer à l'absence de main d'oeuvre en obtenant le maximum de rendement avec le minimum de frais.

Ce document sera déposé sous le numéro 346 mais nous n'en donnerons pas lecture in extenso. Cependant, page 14 de votre deuxième livre de documents, vous lirez au premier paragraphe que pour des raisons importantes d'ordre militaire - ceci est à la date du 17 décembre 1942 et coïnci-

H0482-0110

de avec des difficultés rencontrées au cours de la campagne de Russie - pour des difficultés importantes d'ordre militaire qui ne peuvent pas être précisées, le Reichsfuhrer SS et chef de la Police allemande a ordonné le 14 décembre 1942 que jusqu'à la fin de janvier 1943 au plus tard, 35.000 détenus au moins, aptes au travail doivent être envoyés dans des camps de concentration. Paragraphe 2 :

" Pour atteindre ce nombre,
" les mesures suivantes s'imposent :

1. A dater de ce jour jusqu'au 11 novembre
" 1943, tous les travailleurs originaires das pays de l'Est
" et tous les travailleurs de race étrangère qui se seront
" enfuis ou qui auront rompu leur contrat n'appartenant
" pas à des états amis ou neutres devront être internés
" par les voies les plus rapides.

Internement arbitraire en vue de recueillir aux moindres frais possibles, le maximum d'une main d'oeuvre qui est déjà déportée en Allemagne mais qu'il faut payer parce qu'elle est sous le régime des contrats de travail.

L'organisation de ces camps tend encore à exterminer toutes les forces mortes, toutes celles qui ne peuvant plus être exploitées par l'industrie allemande et qui , en général, pourraient entraver l'expansion nazie. Un témoignage irrévocable est fourni par le document R-91, pages 20 et 21 du deuxième livre de documents, déposé sous le n° RF-347, et le télégramme de l'Etat Major du Reichsfuhrer SS, reçu à 2 heures 10, le 16 décembre 1942 de Berlin.

" Ayant trait à l'augmentation
" du nombre de travailleurs transférés au camp de concentra-
" tion, ce qui devait être terminé pour le 30 janvier 1943.

H0482-0111

" On peut procéder de la façon suivante en ce qui concerne " les Juifs :

" 1. Nombre total, 45.000 Juifs

" 2. Début du transport janvier 1943, fin du transport, 31 janvier 1943

" 3. (c'est la partie la plus importante du document) les 45.000 Juifs se composeront de 30.000 Juifs provenant du district de Bialystok, 10.000 Juifs provenant du ghetto de Theresienstatt, dont 5.000 sont des Juifs capables de travailler et qui, jusqu'à présent furent utilisés pour les petits travaux du ghetto, ainsi que 5.000 Juifs qui sont en général incapables de travailler, pouvant comprendre des Juifs au-dessus de 60 ans.

" Afin de profiter de l'occasion de réduire le nombre des internés qui se monte maintenant à 48.000, ce qui est excessif pour constituer le ghetto, je demande des pouvoirs spéciaux pour m'occuper de cela. "

Tout à fait à la fin de ce paragraphe :

" Le nombre 45.000, comprend les <u>invalides</u> :(appendice; vieux Juifs et enfants y compris) Au moyen d'un système rationnel, le triage des arrivants à Auschwitz devrait fournir au moins de 10 à 15.000 personnes <u>capables de travailler</u>. "

Ceci est souligné dans le texte. Et voici un document officiel qui corrobore le témoignage de Madame Vaillant Couturier parmi les nombreux autres témoignages sur la même question, aux termes duquel les sélections systématiques étaient faites dans chaque convoi arrivant à Auschwitz et cela, non pas, par la seule volonté du Chef du camp

H0482-0112

d'Auschwitz mais en conséquence d'ordres supérieurs émanant du gouvernement même du Reich.

Si le Tribunal le permet, mon exposé sera interropu là ce soir et ne reprendra que demain sur le problème de l'utilisation de cette main d'oeuvre que je m'efforcerai de traiter aussi rapidement que possible compte tenu des témoignages que nous avons reçus.

(La séance est levée à 17 heures 20)